

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRAND BERGERACOIS



# Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule.....	3
Article 1 - Objet du contrat.....	4
Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	4
Article 2 – Ambition du Grand Bergeracois .....	5
Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé.....	5
...En matière de transition écologique .....	5
...En matière de relance et développement économique .....	6
...En matière de cohésion sociale .....	6
Article 3 – Les orientations stratégiques .....	7
Article 4 – Le Plan d’actions.....	7
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État.....	7
4.2. Validation des projets.....	8
4.3. Projets en maturation .....	8
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	8
Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie .....	9
Article 6 - Engagements des partenaires .....	9
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	9
6.2. Le territoire signataire.....	10
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics .....	10
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	10
6.5. Maquette financière.....	11
Article 7 – Gouvernance du CRTE .....	11
7.1. Le comité de pilotage .....	11
7.2. Le comité technique .....	11
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets .....	12
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	12
Article 9 - Résultats attendus du CRTE.....	12
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	12
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	13
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	13
Article 13 – Traitement des litiges .....	13
Sommaire des annexes .....	14
ANNEXE 1 : Portrait de territoire du Grand Bergeracois.....	15
Un territoire qui s’organise autour du pôle de Bergerac et de deux pôles secondaires et qui demeure relativement bien desservi.....	15
Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation .....	15
Une économie marquée par de profondes mutations .....	15
D’importantes fragilités sociales.....	16
Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population .....	16
Un territoire encore dépendant des énergies fossiles.....	17
ANNEXE 2 : Les orientations stratégiques .....	18
ANNEXES 3.....	20
ANNEXE 4 – Contrats sur le Grand Bergeracois.....	31
Les démarches de transitions environnementales déjà engagées .....	31
Les démarches contractuelles sur le Grand Bergeracois .....	32
ANNEXE 5 – Indicateurs de suivi.....	35

## ENTRE

### La Délégation Générale du Grand Bergeracois, composée des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Bergeracoise, représentée par M. Frédéric DELMARES, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 septembre 2021 ;
- La Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord représentée par Jean-Marc GOUIN, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 septembre 2021 ;
- La Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson, représentée par M. Thierry BOIDE, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 mars 2021 ;
- La Communauté de communes des Portes Sud Périgord, représentée par Jérôme BETAILLE, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 mai 2021 ;

Ci-après désigné par « le Grand Bergeracois » ;

D'une part,

ET

### L'État,

Représenté par Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Conformément à l'accord de partenariat en date du 22 mars 2021, l'État et l'ADCF-Intercommunalités de France partagent la même volonté de simplifier et moderniser les relations État-collectivités en privilégiant la relation contractuelle et en promouvant des politiques territorialisées, adaptées aux spécificités de chaque bassin de vie. Il s'agit d'une ambition partagée de décliner les priorités stratégiques de la relance (économie, transition écologique et cohésion) en développant une nouvelle méthode de contractualisation via les CRTE.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Grand Bergeracois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Grand Bergeracois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Délégation Générale du Grand Bergeracois est une structure de coopération entre les 4 intercommunalités composant son territoire.

Situé sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne, les quatre EPCI le composant sont :

- la communauté d'agglomération Bergeracoise ;
- la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord ;
- la communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson ;
- la communauté de communes des Portes du Sud Périgord.

Ces 4 entités, habituées à coopérer au sein du Pays du Grand Bergeracois (1998-2018), ont conventionné afin de poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée.

L'objectif est de regrouper les efforts autour d'une stratégie et de moyens communs qui doivent :

- Affirmer la cohérence des projets locaux aux yeux des financeurs et ainsi faciliter l'accès à des aides publiques importantes ;
- Accompagner et conseiller les porteurs de projets pour la réalisation et le financement des actions ;
- Faire émerger des projets fédérateurs à l'échelle du Bergeracois, dans des domaines qui nécessitent de parler d'une seule voix et de mutualiser les compétences.

En matière de politiques contractuelle, le Grand Bergeracois porte différents dispositifs, à savoir :

- Le programme Européen LEADER
- Le contrat de dynamisation et de cohésion avec le Conseil Régional Nouvelle- Aquitaine

et assure le suivi et la mise en œuvre de programmes spécifiques tels que :

- La Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) ;
- Le Projet Alimentaire Territorial ;
- Le Réseau des Métiers d'Art.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

Le Grand Bergeracois constitue ainsi une échelle privilégiée pour traiter des enjeux liés au développement du bassin de vie et d'emploi du Bergeracois.

Le portrait du territoire est développé en annexe 1. Il en ressort les points suivants :

- Un territoire qui s'organise autour du pôle d'emploi de Bergerac et de deux pôles secondaires : Lalinde et Eymet, et qui demeure relativement bien desservi ;
- Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation ;
- Une économie marquée par de profondes mutations ;
- D'importantes fragilités sociales ;
- Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population.

Les enjeux qui en découlent sont détaillés dans l'article 2 du présent contrat.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation et axes stratégiques, les projets pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel jusqu'au 31/12/2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du Grand Bergeracois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET, PCAET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

#### ...En matière de transition écologique

Le secteur résidentiel peu performant énergétiquement et la dépendance à la voiture pour la mobilité intra et extraterritoriale rendent le Grand Bergeracois dépendant des énergies fossiles. L'organisation et la facilitation des mobilités durables est une ambition partagée par les quatre EPCI du Grand Bergeracois (par exemple le plan vélo du Grand Bergeracois est un des projets à mettre en œuvre dans les prochaines années), tout comme la réduction des consommations résidentielles qui passe notamment par la rénovation énergétique.

Pour contribuer à la transition écologique, le territoire entend en outre continuer de mobiliser sa capacité de production d'énergies renouvelables importante en encourageant les projets d'installations (photovoltaïque) ou de développement (accroissement de la production hydroélectrique sur le barrage de Bergerac, production d'hydrogène vert), en consultations avec les acteurs locaux.

La valorisation des espaces naturels, enjeu phare de la transition écologique, permet également de consolider voire renforcer l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants ou pour les touristes de passage, en particulier ceux qui sont sensibles aux enjeux de développement durable, dits « éco-touristes ». Elle passe par la préservation de la ressource en eau, la prévention des effets du changement climatique sur la population et l'environnement.

Une ambition de sobriété foncière à l'échelle du territoire qui identifie les besoins réels en matière d'habitat, de commerce, d'industrie, d'infrastructures et d'équipements.

Le Grand Bergeracois entend également tirer avantage de ses écosystèmes locaux pour renforcer l'économie circulaire. Il pourrait ainsi poursuivre le développement d'une agriculture saine, durable et valorisant son terroir via son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et son Programme d'Excellence Alimentaire (PEA) avec des investissements d'envergures tel que la légumerie.

### ...En matière de relance et développement économique

L'économie du territoire fait face à de profondes mutations : la baisse des activités productives et l'augmentation rapide des activités présentes, bien que celles-ci soient inférieures aux moyennes. Le taux de chômage est relativement élevé et les niveaux de formation sont inférieurs aux moyennes (annexe 1).

Les EPCI du territoire affichent la volonté d'accompagner ces transformations économiques. Ils entendent structurer leurs réponses autour de quatre sujets.

D'abord en proposant une offre de formation décentralisée sur le territoire pour renforcer la gestion territorialisée des emplois et des compétences, et envisager une offre d'enseignement post bac.

Ensuite en améliorant les conditions du développement économique. Celui-ci passe par l'animation des écosystèmes locaux, une offre de services aux acteurs économiques mieux identifiée (guichet unique), la proposition d'outils tels que des tiers-lieux, mais également par des réflexions immobilières (reconquête de friches) ou foncières (densification des parcs d'activités). De grands projets d'investissement, tel que le Centre évènementiel, sont également déterminants pour le développement de l'économie locale et l'attractivité du territoire.

Le territoire souhaite également miser sur ses atouts pour encourager le développement de nouvelles filières, en particulier durables. Cela passe par l'accompagnement du monde agricole bien sûr, pour accompagner les démarches d'alimentation territoriales et renforcer notamment les circuits courts. Face à l'augmentation du nombre de seniors sur le territoire, il s'agit encore, par exemple, d'accompagner la création d'emplois dans la silver économie.

Le tourisme constitue enfin le quatrième pilier de reconquête économique pour le Grand Bergeracois. Il suppose bien sûr de mettre en valeur les atouts naturels, paysagers, architecturaux, son patrimoine immatériel, mais aussi de développer l'éco-tourisme sur le territoire. La mise en place de la vélo route voie verte V91, les travaux de réhabilitation du canal de Lalinde ainsi que le parcours d'eau vive sont des projets structurants pour le développement touristique.

### ...En matière de cohésion sociale

Sur le plan économique le taux de chômage est élevé, le niveau de qualification est bas et les revenus sont faibles (annexe 1). Sur le plan démographique, le territoire vieillit. Le Grand Bergeracois est marqué par la décroissance, ces dernières années, de sa population, en particulier à cause d'un solde naturel négatif.

Si le territoire semble peu attractif, il ne manque pourtant pas d'équipements sportifs ou culturels, qui sont relativement nombreux, bien que concentrés dans les grands pôles locaux (Bergerac, Lalinde, Eymet). Il Le territoire souffre en revanche d'un déficit en services de santé. Il pâtit aussi d'une offre en logements vieillissante et parfois vétuste, qui accentue la précarité énergétique pour les plus modestes. Pour assurer la cohésion sociale et territoriale, le Grand Bergeracois souhaite donc poursuivre plusieurs grandes missions.

Il s'agit par exemple de réaffirmer, dans les centre-bourgs et centre-villes, la qualité de vie et la présence de services publics, notamment pour les centralités retenues au programme Petites Villes de demain. Cela passe en particulier par les politiques d'habitat qui renforcent les solidarités et par la prescription des enjeux de développement durable dans les documents d'urbanisme. Cette volonté passe aussi par l'offre de services publics ou par la présence d'équipements intergénérationnels sur le territoire, ou encore par la poursuite du développement des Espaces France Services d'ores et déjà initiée.

Maintenir le « vivre ensemble » est une exigence que le Grand Bergeracois entend réaffirmer notamment au travers des actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Au-delà et pour ce faire, les intercommunalités souhaitent faciliter l'accès aux équipements publics, en particulier aux jeunes, et renforcer les politiques culturelles, pour en faire un marqueur du territoire et un outil de développement à part entière. Le centre de loisirs de Saint Antoine de Breuilh et d'autres illustrent cette volonté. L'accès aux services de soin, le renforcement des offres de mobilité sont également des enjeux autour desquels le Grand Bergeracois veut travailler.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en COPIL en date du 12 juillet 2021.

Il se base sur 3 orientations, elle-même déclinées en axes stratégiques.

- Orientation 1 : **Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres**
  - o AXE 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale
  - o AXE 2 : Encourager la transition environnementale
  - o AXE 3 : Contribuer à la bonne qualité de l'environnement
  - o AXE 4 : Soutenir, conserver et développer le patrimoine culturel, naturel et paysager
  
- Orientation 2 : **Un territoire compétitif, en reconquête économique**
  - o AXE 1 : Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation
  - o AXE 2 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales
  - o AXE 3 : Accueillir de nouvelles activités économiques
  - o AXE 4 : Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles filières de développement durable
  - o AXE 5 : Mettre en avant les atouts touristiques
  
- Orientation 3 : **Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble**
  - o AXE 1 : Renforcer la présence des équipements et des services
  - o AXE 2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative
  - o AXE 3 : Renforcer l'offre médicale
  - o AXE 4 : Faciliter la mobilité durable

Le projet de territoire est développé en annexe 2.

Les projets seront ensuite présentés au sein de « fiches projets » (annexe 3). Les orientations et/ou les axes stratégiques pourront être amendés et/ou complétés par le comité de pilotage au cours du contrat.

## Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions dans chaque collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Les contrats en cours sur le territoire sont développés en annexe 4.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

## 4.2. Validation des projets

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet qui seront déclinées en annexe 3 du contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les projets sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets retenus sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

## 4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

La liste des contrats et dispositifs existants sont listés au sein de l'annexe 4. Ils n'ont pas vocation à être coordonnés dès la signature du CRTE.

## 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les projets amorcés, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les projets et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans le cadre de l'accompagnement pour l'élaboration des contrats, l'Etat s'est adjoint deux prestataires pour accompagner le Grand Bergeracois : *Ernst&Young Advisory* pour la phase de « diagnostic territorial et définition des enjeux et orientations stratégiques », et *l'Agence Grand Public* pour « l'association des habitants au projet, concertation ».

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), ainsi qu'à transmettre toutes informations futures sur les évolutions de financement de l'ingénierie au bénéfice des signataires.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le Grand Bergeracois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les signataires s'engagent à désigner au sein du service de la Délégation Générale du Grand Bergeracois un responsable du pilotage du CRTE qui animera l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les EPCI sont précisées dans la convention d'organisation mutualisée signée le 26 juin 2018.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les signataires s'engagent à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA), etc.

## 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Comme rappelé à l'article 5, le préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, a permis au Grand Bergeracois de bénéficier de 30 jours de prestation concernant la phase « association des habitants au projet, concertation » avec l'Agence Grand Public dont les principaux enseignements sont repris ci-après :

## 6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des projets financés par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des projets.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les projets entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des EPCI signataires ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Grand Bergeracois, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire signataire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique sera fixée d'un commun accord entre l'État et le territoire signataire. Il sera a minima composé des directeurs ou leurs représentant de chaque EPCI.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des projets prévus au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations et axes stratégiques ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des projets du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et projets) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre du projet. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet qui seront annexées au contrat (annexe 3).

Les indicateurs de suivi sont ceux transmis par l'ANCT en se basant sur les 13 indicateurs socles des CRTE. Ils sont précisés et chiffrés en annexe 5.

Si la liste de projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat se terminera au 31/12/2026.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre de projets.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Bordeaux.

Signé à Bergerac le

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Frédéric DELMARES

Le Président  
de la Communauté de communes Montaigne  
Montravel et Gurson

Thierry BOIDE

Le Président  
de la Communauté de Communes Bastides  
Dordogne-Périgord

Jean-Marc GOUIN

Le Président  
de la Communauté de Communes Portes Sud  
Périgord

Jérôme BETAILLE

Le préfet de la Dordogne,  
Délégué territorial de l'Agence de la Cohésion des  
Territoires

Frédéric PERISSAT

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

## Sommaire des annexes

Annexe 1 – Portrait de territoire du Grand Bergeracois

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches projets

3-1 Maquette financière 2020-2021

3-2 Projets 2020-2021

3-3 Projets 2022-2026

Annexe 4 – Contrats sur le Grand Bergeracois

Annexe 5 – Indicateurs de suivi

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Reçu le 23/09/2021

## ANNEXE 1 : Portrait de territoire du Grand Bergeracois.

### Un territoire qui s'organise autour du pôle de Bergerac et de deux pôles secondaires et qui demeure relativement bien desservi

Le territoire du Grand Bergeracois se situe sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne et se compose de quatre intercommunalités : la communauté d'agglomération Bergeracoise et les communautés de communes de Montaigne Montravel et Gurson, des Portes du Sud Périgord et des Bastides Dordogne-Périgord. Le Grand Bergeracois regroupe donc 128 communes pour un total de 102 133 habitants en 2021 (99 617 en 2017) et est organisé autour de trois pôles structurants : celui de Bergerac (21 860 emplois), et les pôles secondaires de Lalinde (1 820 emplois) et Eymet (près de 1 000 emplois) qui concentrent 61 % de la population du territoire et 72 % des emplois.

Il est desservi par un réseau routier dense (N21 et 5 départementales) et deux lignes TER qui le relie à Périgueux, Sarlat, Libourne et Bordeaux. Pour les liaisons à plus longue distance, s'il est à l'écart des grands axes ferroviaires, il est bordé au nord par l'A89 Bordeaux-Lyon et bénéficie d'un aéroport offrant des liaisons vers la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

### Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation

Dans son processus de captation de revenus en provenance de l'extérieur, le Grand Bergeracois dispose d'un modèle de développement de type « public-social-retraite », mis en évidence par une surreprésentation des revenus publics, des transferts sociaux et des pensions de retraite. Il traduit une dépendance du territoire de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation (au sens large) et un profond déséquilibre fonctionnel. Cette dépendance et ce déséquilibre inscrivent le territoire dans une trajectoire défavorable.

Trois tendances sont à l'œuvre :

- 1- Un mouvement continu et de long terme d'affaiblissement des forces productives concurrentielles, lui-même générateur de difficultés sociales et de la montée en puissance des transferts sociaux.
- 2- S'y ajoute une accélération du vieillissement de la population qui renforce le poids des pensions de retraite.
- 3- En creux, ce modèle interpelle sur le déficit de captation de revenus privés, via la sphère productive exportatrice, via les dépenses limitées des touristes qui visitent le territoire, révélant un déficit d'attractivité touristique, et via la masse salariale « importée » par les actifs du territoire qui travaillent en dehors de son périmètre.

Ce modèle de développement est non seulement déséquilibré mais induit globalement une captation de richesse par habitant sensiblement inférieure à la moyenne des territoires de même catégorie.

Ce déficit semble cependant compensé par une propension à consommer localement plutôt bonne qui montre que les centralités du territoire, et particulièrement la communauté d'agglomération Bergeracoise, assument une réelle fonction de pôle de consommation. Cette configuration stimule l'économie présentielle, au service de la population résidente et des touristes, suffisamment pour que la densité d'emplois présentiels atteigne le niveau que l'on observe dans les territoires de la région de même catégorie.

### Une économie marquée par de profondes mutations

Le tissu économique a subi de profondes mutations au cours des 40 dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 70, ce dernier affiche désormais un profil présentiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture (notamment la viticulture), l'industrie chimique, la fabrication de produits caoutchouc-plastique, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agroalimentaires, aux côtés des activités présentielles de santé et d'hébergement médico-social-action sociale. Ce changement prononcé d'orientation économique est le produit d'un double mouvement :

- 1- L'effondrement des activités productives concurrentielles d'un côté, accentué ici par des restructurations industrielles (la dernière en date étant celle de la SNPE),
- 2- La progression rapide mais inférieure aux tendances régionale et nationale de la sphère présentielle de l'autre.

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

Le dynamisme de l'économie présentielle a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

Sur la période récente, la « Grande récession » entamée en 2008 a été brutalement ressentie localement. Le tissu économique a été très lourdement impacté par le premier choc récessif de 2008-2009 impulsé par la crise financière internationale et plus modérément lors du second cycle récessif engendré par la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2014. Il n'a pas réussi à véritablement redresser la barre entre 2008 et 2017 malgré une bonne capacité de rebond durant les deux cycles de reprise qui se sont succédés entre 2009-2011 et 2014-2017. Entre 2008 et 2017, le Grand Bergeracois a perdu 450 emplois salariés.

L'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, sont bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles et plus largement d'une certaine atonie économique générale. Ce que corrobore l'état et la dynamique du tissu d'entreprises. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte fragmentation, mais aussi par une faible capacité de renouvellement, illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises.

L'agriculture est encore prépondérante sur le territoire puisqu'elle représente 9,6% des emplois (5% à l'échelle régionale) en 2017. Le Grand Bergeracois représente une part importante de la filière agricole en Dordogne avec près d'un quart des exploitations du département et 40% du produit brut standard (225 millions d'euros en 2010). Les filières agricoles sont diversifiées avec la polyculture, les céréales, l'élevage bovin et avicole ainsi que la viticulture. Cette dernière représente la moitié des exploitations du territoire et contribue au rayonnement agricole du territoire grâce à des appellations jouissant d'une certaine notoriété. Un tiers des agriculteurs pratique par ailleurs une activité de diversification comme la vente directe ou l'accueil touristique.

Le tourisme, qui repose sur de nombreux acteurs, pâtit quant à lui d'une offre encore peu nombreuse et de moyenne qualité. Le territoire possède néanmoins des atouts tels que le positionnement proche de la métropole Bordelaise à la confluence de sites majeurs (Sarladais, Libournais...), le patrimoine architectural remarquable, la qualité paysagère et le patrimoine gastronomique.

### D'importantes fragilités sociales

Le fonctionnement socio-économique général du territoire, synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un niveau de cohésion sociale largement défavorable. Tant le niveau de précarité des conditions d'emploi (temps partiel – 17,8% des actifs - et contrats courts – 17,8% de la population active salariale - sont répandus), que l'intensité du chômage – 14,8% en 2017 contre 13,2% à l'échelle régionale - demeurent élevés. De surcroît, la distribution du revenu des ménages apparaît elle aussi nettement défavorable. La médiane des revenus disponibles par unité de consommation en 2015 est de 18 914€ contre 20 148€ en Nouvelle-Aquitaine et 20 566€ en France métropolitaine. Ce niveau de revenu est presque uniforme sur le territoire à l'exception d'une couronne autour de Bergerac qui montre une situation sociale plus favorable avec quelques communes dont le revenu médian par unité de consommation est supérieur à 20 000€. Toutes les catégories de ménage, des plus pauvres aux plus aisées, affichent un niveau de revenu bas, inférieur aux moyennes de comparaison, dessinant une structure sociale plutôt homogène – c'est-à-dire peu inégalitaire. Enfin, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont nombreux (17,2 % des ménages en 2015) et de surcroît, sont plus pauvres que dans les territoires de même catégorie.

La faiblesse généralisée des revenus des ménages comprime leur capacité de consommer et limite le développement de l'économie présentielle. Un autre facteur frein de développement économique réside dans le niveau de qualification de la population. La population ne disposant pas d'un diplôme qualifiant reste importante (35 % de la population de 15 ans ou plus non scolarisée est dans ce cas), y compris chez les jeunes qui sont par ailleurs moins souvent titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur que dans les territoires de même catégorie. En effet, plus d'un jeune sur cinq n'a ni emploi ni formation, c'est-à-dire déscolarisé ou confronté à des difficultés d'insertion.

### Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population

La population du Grand Bergeracois est en augmentation entre 1968 et 2017 (+14%) mais ce dynamisme est bien plus faible que celui de la région (+27%) ou de la France entière (+31%). La variation de la population du territoire est due à un solde migratoire positif qui ne compense pas totalement le solde naturel négatif (respectivement 0,52 et -0,31 entre 2010 et 2015). La population est plus âgée que celle des territoires similaires avec 13,8% de 75 ans et plus en 2017 (11,5% à l'échelle régionale) et 36,5% de 60 ans et plus, alors que les jeunes de moins de 30 ans

ne représentent que 27,4% de la population totale en 2017 (32% en Nouvelle-Aquitaine). Les seniors de plus de 60 ans sont d'ores et déjà 1,3 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

La dynamique démographique du territoire semble plus que mitigée. En augmentation depuis la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 2010, la population croît à un rythme relativement faible, pénalisée par le solde naturel largement négatif (qui fait écho au vieillissement prononcé de la population) et une attractivité résidentielle plus modérée que dans les territoires de comparaison. La population est en léger retrait entre 2012 et 2017 (-1%). La dynamisation de l'attractivité du Grand Bergeracois est vitale car le vieillissement de la population pourrait compromettre le renouvellement de la main d'œuvre dans les années à venir.

L'état du parc de logement ne facilite pas l'attractivité du territoire. Son ancienneté (20,3% des résidences principales datent d'avant 1919) et le niveau élevé de la vacance (10% contre 8% en France hors Ile-de-France) révèlent probablement une qualité déclinante du parc, inadaptée à la demande contemporaine. Mis en lien avec le niveau de revenu des ménages, l'ancienneté du parc laisse aussi entrevoir des risques de précarité énergétique. Autre facteur influant sur l'attractivité, le niveau d'équipements apparaît quantitativement plutôt satisfaisant pour la plupart des équipements les plus courants. Le territoire possède en effet 58,2 commerces pour 10 000 habitants en 2015 (56,2 en Nouvelle-Aquitaine et 51,5 en France de province), 223 équipements de services pour 10 000 habitants (191,5 et 172,3 à l'échelle régionale et nationale hors Ile-de-France respectivement), et 31 équipements sportifs ou culturels pour 10 000 habitants (27,2 et 25,4 en Nouvelle-Aquitaine et en France provinciale). Il apparaît cependant défaillant pour les équipements et services de santé, notamment de proximité (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes) avec 65,2 équipements pour 10 000 habitants contre 76,7 à l'échelle régionale, alors que l'activité de santé spécialise le tissu économique et qu'une filière silver économie est en émergence.

### Un territoire encore dépendant des énergies fossiles

Les consommations énergétiques du territoire sont principalement dues au secteur résidentiel (34% des consommations), devant l'industrie (28%) et les transports (23%). En cumulant résidentiel et tertiaire, le bâtiment compte pour 46% des consommations d'énergie. La première énergie consommée est celle des produits pétroliers (38%) qui se compose du carburant pour les véhicules et du fioul, butane, propane pour le chauffage des bâtiments. La seconde énergie est le gaz (28%) utilisée aussi pour le chauffage des bâtiments mais d'abord pour l'industrie. L'électricité représente enfin 26% de la consommation du territoire, le biocarburant et le bois de chauffage 8%. Cette dépendance aux produits pétroliers induit des émissions de gaz à effet de serre estimés à 1 million de tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>, soit près de 12 tCO<sub>2</sub>e par habitant (à mettre en relation avec l'objectif SNBC de 2 tCO<sub>2</sub>e par habitant en 2050), due principalement aux transports (18% des émissions) devant l'agriculture (16%) et le résidentiel (15%). Le territoire dispose d'une grande capacité de production d'énergies renouvelables grâce à deux usines hydroélectriques importantes pour une puissance hydraulique totale de plus de 45MW, soit 84% de la puissance installée. Le photovoltaïque représente 10% de la puissance installée et 5MW, les installations de chaufferie bois, métha-chaleur et métha-électricité venant compléter le mix de production. Les énergies renouvelables locales s'élèvent à 11% de la consommation d'énergie du territoire.



AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

## ANNEXE 2 : Les orientations stratégiques

### Orientation 1 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière d'attractivité sont les suivants :

<b>Axe 1</b>	<p><b>Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir les circuits courts et développer la production et transformation locales pour tendre vers la souveraineté alimentaire</li> <li>○ Développer une production agricole et viticole à faible impact environnemental et sobre en carbone</li> <li>○ Economiser les espaces agricoles forestiers et naturels et protéger la ressource sol</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<p><b>Encourager la transition environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner et anticiper les mutations énergétiques, contribuer à la transition énergétique et s'adapter au changement climatique</li> <li>○ Développer la production d'énergies renouvelables en coordonnant les différents acteurs du déploiement (région, département, communes...)</li> <li>○ Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique en soutenant la réhabilitation du bâti</li> <li>○ Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	<p><b>Contribuer à la bonne qualité de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver les populations face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air</li> <li>○ Valoriser et préserver les paysages, les panoramas remarquables et les trames vertes et bleues</li> <li>○ Valoriser le terroir agricole</li> <li>○ Protéger la ressource en eau</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 4</b>	<p><b>Soutenir, conserver et développer le patrimoine culturel, naturel et paysager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Economiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs pour préserver la ressource</li> <li>○ Renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre les risques</li> <li>○ Renforcer les habitats naturels</li> <li>○ ...</li> </ul>

### Orientation 2 : Un territoire compétitif, en reconquête économique

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière de compétitivité sont les suivants :

<b>Axe 1</b>	<p><b>Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des lieux de formation décentralisés</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<p><b>Créer un environnement favorable aux entreprises locales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Créer un véritable écosystème</li> <li>○ Développer la couverture numérique du territoire</li> <li>○ Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	<p><b>Accueillir de nouvelles activités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés</li> <li>○ Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale</li> <li>○ Reconquérir les bâtiments économiques et requalifier les friches industrielles</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 4</b>	<p><b>Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles filières de développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer l'économie verte et circulaire</li> <li>○ Définir une stratégie autour de l'éco tourisme</li> <li>○ ...</li> </ul>

<b>Axe 5</b>	<p><b>Mettre en avant les atouts touristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire des villes, villages et bastides une vitrine touristique</li> <li>○ Structurer le secteur touristique et combiner les offres du territoire en une expérience touristique</li> <li>○ ...</li> </ul>
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Orientation 3 : Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble**

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière de solidarité sont les suivants :

<b>Axe 1</b>	<p><b>Renforcer la présence des équipements et des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer l'accès et la qualité des services pour les habitants et les entreprises</li> <li>○ Faire de l'habitat un levier de développement durable, d'attractivité et de solidarité pour toutes les populations</li> <li>○ Faire des équipements multigénérationnels un enjeu territorial pour favoriser la solidarité</li> <li>○ Mettre en place des services de mobilité sociale</li> <li>○ Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<p><b>Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'accès aux activités sportives et culturelles pour tous et notamment les jeunes</li> <li>○ Faire de la culture un levier de développement et un marqueur du territoire</li> <li>○ Créer des lieux d'échanges et de participation</li> <li>○ Offrir une aide pour les démarches administratives</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	<p><b>Renforcer l'offre médicale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etoffer l'offre de santé avec notamment des maisons médicales</li> <li>○ Engager la réflexion sur l'attractivité de nouveaux médecins</li> <li>○ ...</li> </ul>
<b>Axe 4</b>	<p><b>Faciliter la mobilité durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer les transports notamment propres et favoriser les alternatives au tout voiture thermique</li> <li>○ Soutenir les infrastructures permettant l'ouverture du territoire et la desserte interurbaine</li> <li>○ Lever les obstacles à la mobilité</li> <li>○ ...</li> </ul>

### ANNEXES 3

- 3-1 Maquette financière
- 3-2 Projets 2020-2021
- 3-3 Projets 2022-2026

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

Maquette FINANCIERE - CRTE GRAND BERGERACOIS - 2020-2021

NOM DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL HT	ENGAGEMENTS FINANCIERS													FINANCEMENT ATTENDU									
			CPER	DSIL	DSIL Excep	FNADT	DETR	ANAH	Banques des territoires	ADEME	FEDER	FEADER	UE LEADER	Région	Département	Autres	ETAT	Région	Département	UE	Autres				
<b>Orientation I : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres</b>																									
Axe 1	Construction d'une légumerie, plateforme de stockages, ateliers de transformations et valorisation multi-espèces	CAB	1 777 926 €				473 625 €	124 628 €							402 931 €	213 396 €	207 761 €	Financiers							
	Aménagement de l'abattoir d'Eymet : Bien-être animal, gestion des déchets et sécurités	Eymet	321 930 €				99 950 €								74 661 €						75 078 €				
	EGAliment'R : le Grand Bergeracois se prépare aux régimes alimentaires de demain	Grand Bergeracois	85 500 €								12 000 €						47 850 €	Ministère Agriculture							
	Construction Halle Bergerac	Bergerac	1 755 707 €		550 000 €																351 141 €	42 488 €	66 892 €	360 447 €	CAB + Caisse Dépôts
	Construction Halle Prignonrieux	Prignonrieux	405 699 €					144 995 €													81 040 €	100 000 €			
Axe 2	Belvédère : Finition aménagement bâtiment et abords pour espace de sensibilisation énergies renouvelables+formation sécurité routière	FAUX	163 705 €													55 475 €	29 988 €	35 985 €	Etat (ct ruralité)						
																		25 000 €	TEPCV						
																		10 000 €	Réserve parlementaire						
Axe 3	Travaux d'assainissements collectifs, individuels	GARDONNE	763 930 €		250 007 €																				
	Travaux d'assainissements collectifs, individuels	CREYSSE	196 737 €		60 000 €																				
	Travaux d'assainissements collectifs, individuels	CAB	1 040 566 €														506 580 €	Agence de l'eau							
	Etudes sur la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la ville de Bergerac	CAB	353 381 €														106 014 €	Agence de l'eau							
	Assainissement Monpazier	CCBDP	1 400 000 €														276 000 €	Agence de l'eau							
	Assainissement Lanquais-Varennès	CCBDP	2 630 638 €														463 773 €	Agence de l'eau							
Axe 4	Plan Pluriannuel de Gestion du Caudeau et de ses affluents	CAB	129 490 €											25 898 €	19 424 €	58 271 €	Agence de l'eau								
<b>Orientation II : Un territoire compétitif, en reconquête économique</b>																									
Axe 1	Dynamiser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales	CAB	80 960 €												57 000 €	7 400 €									
Axe 2	Construire un centre événementiel	CAB	11 332 500 €		2 224 395 €															1 175 035 €	2 833 125 €		1 133 250 €	ville de Bergerac	
	« Ensemble, Du Geste à l'Innovation » : Développement d'actions collectives pour la filière « Métiers d'Art »	Grand Bergeracois	42 000 €												20 400 €	15 820 €	1 000 €						300 €	CMA	
Axe 3	Conduire la transformation du quartier de la Gare de Bergerac	Bergerac	90 420 €							45 210 €					17 021 €		10 105 €	CAB							
	Etendre les ZAE stratégiques pour le Grand Bergeracois	CCPSP	443 000 €			142 450 €										101 750 €					81 600 €				
Axe 4	Etendre les ZAE stratégiques pour le Grand Bergeracois	CCMMG	747 667 €		141 529 €	163 473 €										163 291 €					?				
Axe 5	Réhabilitation et mise en valeur du canal de LALINDE	CCBDP	1 618 740 €					768 329 €									277 430 €								
	Construction de la véloroute voie verte V91 - Phase 1	CCBDP	909 986 €														250 281 €	227 496 €	227 496 €						
	Construction de la véloroute voie verte V91 - phase 1 (2017/2019)	CAB	4 500 000 €					675 000 €						1 091 478 €		885 000 €	982 354 €								
	Construction de la véloroute voie verte V91 - phase 2 (2019-2022)	CAB	4 514 615 €		200 000 €									1 250 000 €		1 122 641 €	1 034 688 €								
	Un espace Scénographique Cyrano de Bergerac	CAB	800 000 €				160 000 €														260 000 €		180 000 €		
	Création d'un pôle culturel et patrimonial	Bergerac	1 768 794 €				340 000 €														493 100 €	160 000 €		100 000 €	DRAC
	Réhabilitation du moulin de Citole à SADILLAC	CCPSP	493 000 €		117 698 €		95 439 €										130 776 €								
	Réhabilitation du bâtiment et agrandissement de la base nautique de la Moutine à St Antoine du Breuilh	CCMMG	372 000 €				148 800 €															74 400 €	74 400 €		
<b>Orientation III : Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble</b>																									
Axe 1	Création d'un Espace France Service à Mouleydier	Mouleydier	90 700 €					36 280 €																	
	Piste d'athlétisme : des équipements d'avenir	Bergerac	1 800 000 €					360 000 €																	
Axe 2	Un tiers-lieu intergénérationnel innovant ouvert sur les mondes	Saint Rémy sur Lidoire	132 600 €																				106 080 €		
	Création d'une micro-crèche à Beaumontois en Périgord	CCBDP	287 150 €		47 701 €												86 145 €	98 390 €	CAF						
	Réaménagement des bâtiments pour l'accueil de loisirs à la Guillole à Lalinde	CCBDP	256 200 €		71 680 €												39 066 €	1 526 €	MSA						
	Travaux d'aménagement et de réfection des écoles sur les communes d'Eymet et de Razac-d'Eymet	CCPSP	171 200 €				68 480 €										60 529 €	67 873 €	CAF						
Axe 3	Entretenir le "corps et l'esprit"	Saint Géraud de Corps	500 000 €				150 000 €								50 000 €	100 000 €									
Axe 4	Création d'un pôle médical	FAUX	143 195 €				24 425 €								42 300 €	24 300 €									
	Réaliser des aires de covoiturages	CAB	146 145 €		33 295 €											23 477 €									
	Renforcement des connexions avec la véloroute voie verte	CAB																							
	Schéma Directeur Vélo	CAB	45 000 €										22 500 €												

TRAVAUX	CPER	DSIL	DSIL Exceptionn	FNADT	DETR	ANAH	Bq/ter	ADEME	FEDER	FEADER	LEADER	Région	Département	Autres	ETAT	Région	Département	UE	Autres
42 532 981 €	0 €	3 696 305 €	0 €	1 188 298 €	2 845 607 €	0 €	45 210 €	34 500 €	2 341 478 €	276 623 €	20 400 €	3 280 768 €	4 677 758 €	3 284 959 €	1 175 035 €	4 200 806 €	451 966 €	387 585 €	1 593 997 €
<b>21 321 801 €</b>																			
<b>Taux de financement</b>															<b>Taux de financement</b>				
<b>50%</b>															<b>68%</b>				

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Reçu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	HT ou TTC	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres	AXE 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale	Construction d'une légumerie, plateforme de stockages, ateliers de transformations et valorisation multi-espèces	CAB	<p>La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est un territoire d'excellence environnementale qui dispose des atouts nécessaires pour assurer son développement de relocalisation alimentaire : des terres alluvionnaires de grande qualité agronomique, de l'eau préservée et disponible et surtout des agriculteurs dynamiques prêts à s'investir.</p> <p>La CAB veut approvisionner, en légumes biologiques ou raisonnés locaux, la restauration collective du territoire par la mise en place d'une filière et d'un outil mutualisé adapté.</p> <p>Très concrètement, ce projet émane d'une volonté partagée de répondre localement à un besoin en matière de restauration individuelle et/ou collective à l'échelle d'un bassin de vie ou de consommation.</p> <p>Dans cette logique, la légumerie sera associée à une zone de conservation des légumes terreaux, une conserverie ainsi qu'une zone de surgélation permettant d'absorber les pics de production, l'échelonnement des commandes et étoffer l'offre en légumes locaux. Un laboratoire de valorisation multi espèces et variétés communiquant avec les infrastructures précitées sera mis à disposition de plusieurs utilisateurs souhaitant transformer leur production. L'ambition de la légumerie est de proposer des prix à la fois rémunérateurs pour les producteurs locaux avec des volumes garantis et à la fois des prix avantageux avec des volumes adaptés pour les établissements de restauration collective.</p> <p>Par cette dynamique, la CAB encourage la formation de nouveaux agriculteurs favorisant de fait les installations sur son territoire.</p> <p>Ce projet économique et atypique en complémentarité du PAT se fera à Bergerac, dans un ancien site militaire en réhabilitation accueillant déjà d'autres entreprises de l'agro-alimentaire. L'objectif est de favoriser la mutualisation d'espaces, de matériels et faciliter la logistique entre les acteurs dans une logique de circuit court. Les modalités de l'opération sont constituées par des travaux à l'intérieur d'un bâtiment existant puis par l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement de ces activités.</p>	<p>Agence de l'eau Etat CR NA CD 24 BASE Chambre Agriculture 24 Agrobio Périgord Manger Bio Périgord Interbio Nouvelle Aquitaine Atelier des maraichers</p>	1 777 926 €	HT	<p>Les financeurs ont tous validé leur participation: DETR 2019 : 124 628€ FNADT 2019 : 133 500€ FNADT 2020 : 340 125€ CR NA 2021 : 402 931€ CD 24 2020 : 213 396€ Agence de l'Eau 2021 : 207 760.74€ Autofi : 355 585,10€</p>	<p>Démarrage des travaux : novembre 2020 Fin des travaux : automne 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois créés</li> <li>Nombre de restaurants scolaires adhérents</li> <li>Tonnage de légumes ayant transités par la plateforme</li> <li>Tonnage de légumes transformé</li> <li>Nombre de contractualisation avec des producteurs</li> </ul>
		Aménagement de l'abattoir d'Eymet : Bien-être animal, gestion des déchets et sécurités.	Eymet	<p>Des travaux d'aménagement sont réalisés au niveau de la bouverie ainsi que des zones de transports et des effluents.</p> <p>L'ambition du projet actuel est de poursuivre l'amélioration de l'outil pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le bien-être animal</li> <li>assurer sa pérennisation transmission/gestion</li> <li>limiter les risques sanitaires</li> <li>sécuriser les usagers de l'abattoir, son personnel et les utilisateurs de la route départementale 18 (avenue de Guyenne) desservant l'abattoir</li> <li>circonscrire une zone spécifique aux déchets</li> <li>limiter et réduire les nuisances envers le voisinage.</li> </ul>	<p>Humaines : - secrétaire de mairie - maire d'Eymet - Conseil municipal - Commission abattoir de la commune d'Eymet</p> <p>Techniques : - Triades architecte - Grand bergeracois - CR NA - Services de l'État (préfecture, service vétérinaire...)</p>	321 930€	HT	<p>FNADT 2021 : 99 950€ (Notifié) CD 24 : 75 078 € (A venir) CR NA : 74 661 €(17 Mai 2021) Autofi: 72 241 €</p>	<p>Démarrage des travaux : septembre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de réalisation des travaux</li> <li>Conformité des travaux</li> <li>Tonnage annuel</li> <li>ETP pérennisés</li> <li>Meilleure fluidité dans les plannings de réception des animaux, récupération des carcasses, départ des déchets et des cuirs.</li> <li>Diminution du nombre de plaintes du voisinage</li> </ul>
		Construction Halle Bergerac	Bergerac	<p>La halle du marché couvert de Bergerac est vieillissante, manque de transparence et doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation privilégiés par les consommateurs. Elle bénéficie pourtant d'une position centrale remarquable, au cœur marchand et piéton de Bergerac. Sa réhabilitation doit permettre de développer son attrait commercial, mais aussi plus largement celui du centre-ville. Cette rénovation s'accompagne d'un réaménagement urbain plus large sur ses abords (place Louis de la Bardonnie, Place Paul Bert, Grand Rue) et d'une requalification du marché non sédentaire présent sur la place Louis de la Bardonnie, qui devra être complémentaire de l'offre commerciale de la halle.</p>	<p>État CR NA Commerçants Caisse des dépôts Banque des territoires UE FEDER CAB</p>	<p>Halle: 1 755 707,40 € Abords: 883 970€</p>	HT	<p>DSIL 2018 : 550 000€ (Notifié) Recherche autres financeurs CR NA : 351 141,40 € UE Feder : 66 892,45 € CD 24 : 42 488,12 €</p>	<p>Début des travaux en juillet 2021 Fin des travaux décembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du calendrier de travaux</li> <li>Fréquentation de la halle</li> <li>Fréquentation du centre-ville</li> <li>Qualité de l'offre alimentaire et de services</li> <li>Adaptation des horaires de la halle aux attentes des clients – usagers</li> <li>Rénovation du quartier</li> <li>Baisse du nombre de véhicules en ville</li> <li>Création de poches de verdure dans le cœur marchand</li> </ul>
		Construction Halle Faux	Faux	<p>Le projet consiste en l'aménagement d'une place située en haut du bourg, avec implantation d'une halle centrale et des abords. Cette création permettra de conforter la dynamique des commerces existants sur la commune (multiple rural, boulanger, pôle médical, coiffeuse et de revitaliser le centre bourg avec une relocalisation de l'acte d'achat au travers d'un marché de producteurs.</p> <p>Au travers de ces aménagements, la halle sera un nouveau support d'attractivité pour la commune, et viendra apporter une nouvelle dynamique pour un développement économique axé sur les commerces de proximités, dont les circuits courts.</p>	<p>ATD CD 24 CR NA</p>	221 900€	HT	<p>CD 24 : 55 475 € (notifié) DETR 2019 : 27 689.73 € (acquis) DETR 2020 : 30 342.33 € (acquis) UE LEADER : 34 612.94 € (A programmer) CR NA : 26 400 € (Attente validation)</p>	<p>Début des travaux en janvier 2022 - Fin des travaux décembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'étals</li> <li>Nombre de jours d'occupation</li> </ul>
		Construction Halle Prignonrieux	Prignonrieux	<p>La commune souhaite investir dans une halle afin d'être en phase avec son temps et les demandes. Cela dynamisera le secteur économique de la production agricole locale et offrira de nouveaux services et produits à la population et aux touristes. Il en découlera une redynamisation et revitalisation au cœur de la commune.</p> <p>Au regard de son emplacement et des projets actuellement développés par la commune, la place du Groupe Loiseau occupe une position stratégique au sein du village : lieu central et symbolique des activités de la ville (mairie / écoles / salle socio-culturelle / sportif / commerces / Maison des aînés / ...). Son aménagement doit donc permettre de créer un lien entre les différents lieux de vie et d'activité de la commune, tout en conservant les usages actuels.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement du Bourg, la municipalité envisage la création d'une halle qui constituera le nouveau cœur de bourg de Prignonrieux. Son souhait est que cette halle soit le lieu emblématique de cette place. La finalité est de construire un lieu fédérateur de par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sa conception architecturale ;</li> <li>ses usages ;</li> <li>son lien avec l'environnement.</li> </ul> <p>L'objectif est de valoriser et promouvoir les produits de notre terroir dans un lieu architecturalement artistique.</p>	<p>MO: bernard Saillol 8 entreprises ETAT CR NA CD 24</p>	405 699 €	HT	<p>DETR 2021 : 144 994,61€ (notifié) CR NA : 81 039,78€ (demandé)-CP Novembre CD 24: 100 000€ (demandé) Autofi : 82 664,50 €</p>	<p>La volonté est d'offrir dès fin 2021 cette halle aux acteurs du territoire. Décembre 2020- mai 2021 : recherche de financement Mars 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre et élaboration de l'avant-projet sommaire Avril 2021 : validation de l'avant-projet définitif Mai 2021 : lancement du marché Juin 2021 : lancement des travaux Août 2021 : lancement des travaux Décembre 2021 : livraison de la halle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerces créés/maintenus</li> <li>Nombre d'emplois créés/ maintenus</li> <li>Impact sur la fréquentation du centre-ville</li> </ul>

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	HT ou TTC	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
		<b>EGAliment'R : le Grand Bergeracois se prépare aux régimes alimentaires de demain.</b>	Grand Bergeracois	Territoire précurseur dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dès 2015, le Grand Bergeracois, a fait le constat d'un besoin d'adéquation entre l'offre locale et la demande alimentaire future. L'ambition est d'accompagner les agriculteurs au changement climatique, anticiper les modifications économiques à venir, maintenir une économie rémunératrice de leur entreprise et s'adapter aux nouveaux menus des mangeurs du XXIème siècle. Cela se concrétisera par une étude permettant de définir les productions à développer pour les nouveaux menus de demain, définir les surfaces nécessaires pour assurer l'offre alimentaire des nouveaux menus, et de localiser les surfaces agricoles à préserver pour ces nouvelles productions. 5 diagnostics économiques seront réalisés dans des exploitations agricoles pour mieux anticiper ces changements. Il y aura également plus de 50 cuisiniers formés pour développer ces nouveaux savoir-faire dans les cantines, des formations pour lutter contre le gaspillage alimentaires seront organisées ainsi que des journées thématiques pour sensibiliser à ce changement de comportement alimentaire les décideurs, gestionnaires, agents de salles. ...	CR NA Europe CD 24 Bordeaux Science Agro Chambre d'Agriculture 24 AgroBio Périgord CREPAQ Elus du Bergeracois Sycoteb	85 500€ TTC	TTC	Lauréat de l'appel à candidature PNA 2019-2022, soit Ministère de l'agriculture : 47 850 € ADEME : 12 000€ Autofi: 25 650€	sept 2020 à août 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 liste des productions à développer pour les nouveaux menus de demain</li> <li>1 récapitulatif des surfaces nécessaires pour assurer l'offre alimentaire des nouveaux menus</li> <li>1 base de données SIG localisant les surfaces</li> <li>5 diagnostics économiques pour les exploitations agricoles</li> <li>5 séances de formations cuisiniers</li> <li>2 séminaires élus</li> <li>1 journée séminaire parents d'élèves</li> <li>1 journée thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>2 ateliers participatifs de formation de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective</li> <li>3 visites de terrain : fermes, plateforme, cuisine collective</li> <li>50 cuisiniers formés</li> </ul>
	AXE 2 : Encourager la transition environnementale	<b>Belvédère : Finition aménagement bâtiment et abords pour espace de sensibilisation énergies renouvelables + formation sécurité routière</b>	FAUX	Avec la création du parc photovoltaïque de 16ha30, de panneaux solaires sur un terrain communal (équivalent de la consommation de 10 000hab), la commune a conforté son action engagée envers la transition énergétique. Cette démarche s'intègre parfaitement dans le cadre du PCAET porté par le SYCOTEB : - Espace de formation à la sécurité routière et à l'éco conduite avec la rénovation d'un bâtiment (ancienne tour de contrôle de circuit automobile) et d'une partie de la piste conservée, en partenariat avec plusieurs structures de formation dont principalement CAP SECUR - Espace de sensibilisation en faveur des énergies renouvelables, avec salles d'accueil, terrasse et pupitres sur le bâtiment rénové pour recevoir les élèves des écoles primaires, collèges et lycées et formations professionnelles - Pôle de sensibilisation et sentier d'interprétation pour la protection de la faune et de la flore.	ETAT CR NA CD 24 SDE 24, SYCOTEB, CCPS ,Délégation Grand Bergeracois SMD3, CAP SECUR	163 704,64 €	HT	ETAT (Contrat ruralité) : 35 985 € CD24 : 29 988 € TEPCV : 25 000€ Réserve parlementaire : 10 000€ Autofinancement : 62 732 €	2021 Travaux terminés (réalisés à 90% au 22/07/21)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formation</li> <li>Nombre de stagiaires</li> <li>Nombre de visiteurs</li> </ul>
	AXE 3 : Contribuer à la bonne qualité de l'environnement	<b>Travaux d'assainissements collectifs, individuels</b>	GARDONNE	Mise en place de la 3ème tranche d'assainissement du réseau de Gardonne prévue dans le schéma directeur. Cette tranche prévoit le raccordement de l'entrée Est du bourg sur le réseau de collecte existant concernant 90 habitations supplémentaires avec un transit par un poste de relèvement des eaux usées.	ETAT	763 930,00 €	HT	DSIL 2020/2021 : 250 006,84€	Début des travaux 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>
<b>Travaux d'assainissements collectifs, individuels</b>		CREYSSE	Réhabilitation d'un réseau ancien, en mauvais état et amianté en bord de rivière.	ETAT	196 737,41 € HT	HT	DSIL 2021 : 60 000 €	Travaux en cours (Juillet 2021) - fin Sept 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>	
<b>Etudes sur la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la ville de Bergerac</b>		CAB	Part spécifique sur les études sur la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de Bergerac	Agence de l'Eau Adour Garonne	353 381 €	HT	Agence de l'eau : 106 014€ Autofi : 247 367 €	Etudes avancées à 85% au 1/09/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement et réception des opérations issues des études</li> </ul>	
<b>Plan Pluriannuel de Gestion du Caudeau et de ses affluents</b>		CAB	Dans le cadre de la GEMAPI, un diagnostic du bassin versant du Caudeau et ses affluents est nécessaire pour établir un plan d'actions destiné à améliorer les milieux et le bon état écologique.	AEAG CD24 CR NA	129 490 €	TTC	Agence de l'eau : 45% : 58 270,50€ CD24 : 15% : 19 423,50€ CRNA : 20% : 25 898€ CAB + CCBDP + GP + CCICP : 20%	Lancement de l'étude en juillet 2021 Etude en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusions de l'étude</li> </ul>	
<b>Travaux d'assainissements collectifs, individuels</b>		CAB	Réfection de la STEP de Sigoules et Flaueac	Agence de l'EAU Adour Garonne	1 040 566 € HT	HT	CAB Agence de l'eau : 506 580 €	2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>	
<b>Assainissement Monpazier</b>		CCBDP	Pour se mettre en conformité suite aux dysfonctionnements du système d'assainissement relevés par les autorités compétentes, la CCBDP a engagé un dossier pour réhabiliter et agrandir sa station d'épuration (capacité de 1 600 équivalents-habitants). Il s'agit d'une unité de traitement de type boues activées en aération prolongée par déphosphatation physico-chimique avec dégrilleur automatique et bassin d'orage.	Agence de l'eau CD24	1400000 € HT	HT	Agence de l'eau : 608 257 € CD24 : 276 000 €	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>	
<b>Assainissement Lanquais-Varennes</b>		CCBDP	Projet d'assainissement collectif sur la commune de VARENNES (bourg communal et résidence des Coustals ; lieu-dit « Laussine ») et sur la commune de LANQUAIS (bourg communal et le lieu-dit « Les bourboux »). Ce système d'assainissement collectif permettra de desservir 217 abonnées	CCBDP ATD CD24 Agence de l'eau Lanquais Varennes	2 630 638 HT	HT	Agence de l'eau : 1 141 347 € CD24 : 463 772,61 € LANQUAIS : 58 710 € VARENNES : 71 290 €	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>	
	AXE 1 : Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation	<b>Dynamiser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales</b>	CAB	Afin de permettre aux entreprises de se développer, la CAB, souhaite investir dans le capital humain et faire de l'employabilité un des axes importants de sa politique de développement économique. Plusieurs expériences dans ce domaine ont déjà été menées mais il semble nécessaire d'inscrire la démarche dans la durée.  Pour que cette dynamique entre les acteurs politiques, économiques, de la formation, de l'insertion et de l'emploi puisse se mettre en place et perdurer les objectifs suivants seront poursuivis : - Dynamiser l'économie locale dans une logique de collaboration partenariale - Construire un outil contribuant à renforcer l'attractivité du territoire et des entreprises - Répondre aux besoins des entreprises pour les rendre plus compétitives et performantes - La sécurisation des parcours professionnels.  Le maître d'ouvrage souhaite intervenir sur trois thématiques : - Répondre aux besoins d'information des TPE de moins de 10 salariés en matière RH - Répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises et anticiper l'évolution des filières stratégiques du bergeracois - Innover pour répondre de manière pertinente aux problématiques de recrutement des entreprises du territoire,	Pôle emploi, Mission locale du Grand Bergeracois, Cap Emploi, DIRECCTE Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture RESO 24, CDE 24, Cluster B (Clubs d'Entreprises) Le CADET La Direction de l'orientation et de l'Emploi de la Région Nouvelle Aquitaine Aquitaine Cap Métiers La MDESP La Maison de l'Emploi du Grand Périgueux Le PLIE du Libournais La Jeune Chambre Economique	80 960 €	TTC	CR NA 2020 : 57 000 € CD 24 : 7 400 € Autofi : 16 560 €	2019 à Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre entreprises</li> <li>Nombre groupes de travaux thématiques</li> <li>Nombre de conseils ciblés</li> </ul>

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	HT ou TTC	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
Un territoire compétitif, en reconquête économique	AXE 2 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales	Construire un centre évènementiel	CAB	La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été retenue avec la ville de Bergerac dans le programme « Action Cœur de Ville ». Ce programme prévoit des réalisations urbaines qui sont de nature à donner à son territoire des atouts supplémentaires en matière d'accueil de touristes et d'attractivité économique. La CAB œuvre pour l'attractivité du Sud-Dordogne depuis plusieurs années. Le projet de centre évènementiel, inscrit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT validé en 2020, illustre cette ambition et s'inscrit dans la transition économique initiée et accélérée par la crise liée à la COVID-19. Sa volonté, via cet investissement est bien de développer les opportunités économiques induites par ce projet ainsi qu'agir pour accélérer les transitions écologiques, énergétiques et environnementales. Cet équipement ambitieux a par ailleurs, fait l'objet d'une étude d'opportunité qui confirme la pertinence du projet, du lieu et fixe son programme d'investissement à 11.3M € HT. Unique en Dordogne, il aura vocation à servir à tout le département et même au-delà au vu de sa proximité avec le Lot-et-Garonne et la Gironde. Les effets sur l'économie sont multiples. Tout d'abord, une telle somme d'investissement sera majeure pour le soutien aux entreprises de BTP locales dans les mois à venir dans le cadre de la relance suite à la crise sanitaire. De plus, la mise en place d'un lieu polyvalent tel que celui-ci pour organiser des événements culturels, des congrès, des séminaires, des meetings, des conférences permettra, non seulement d'attirer de nouveaux clients en soutenant l'activité des professionnels dans les domaines de l'hébergement, de la restauration ainsi que les animations locales, mais aussi de créer une véritable synergie entre toutes les activités développées sur le territoire. L'ambition est bien de capter des flux financiers exogènes mais également d'induire des opportunités de rayonnement aux entreprises locales. L'économie endogène disposera des conditions adéquates pour créer, recevoir, organiser des événements, conférences, séminaires, dans un lieu plus adapté aux besoins de notre tissu économique local. Des structures comme Manuco, CTIFL, Polyrey, Berkem, Desmarts, John Bost, les caves coopératives, Castang, les Papillons Blancs... ou encore des clubs d'entreprises (cluster B...) pourront être acteurs dans l'utilisation de ce centre. Ce projet s'inscrit dans une dynamique locale en liant tous les projets du territoire (maison des vins, vélos route voie-verte, œnotourisme...) afin qu'attractivité et compétitivité marquent ce bassin de vie.	SEMIPER (AMO) SCET Ville Bergerac CAB CD 24 CR NA	11 332 500 €	HT	DSIL 2020/2021 : 2 224 394,75 € ETAT 3.4M€ (1 175 035.25€ à demander tranche 3) CR NA: 2 833 125 € (demandé) Ville Bergerac: 1 133 250€ (demandé) Autofi : 2 266 500€	CU opérationnel réalisé PC A venir Etudes déplacement des réseaux En cours Point Zéro phonique Réalisé Etude hydraulique Réalisé Etude Urbaine de proximité En cours DREAL- CAS par CAS En cours Etude de faisabilité 2019 Pré-programme 2020 Programme validé 2021 Lancement jury concours 2nd semestre 2021 Début des travaux 2022 Mise en service 2024	• Nombre de jour d'occupation • Date livraison travaux • Consommation d'énergie
		« Ensemble, Du Geste à l'Innovation » Développement d'actions collectives pour la Filière « Métiers d'Art »	Grand Bergeracois	Innover dans le cadre de l'animation du réseau des métiers d'art du Grand Bergeracois. Salon, communication, réseaux, référencement web, micro-évènement : un levier pour le développement économique de cette filière	EPCI CRMA CR NA CD 24 CMA France Bleu Sud Ouest Ville Monpazier ...	Animation: 25 500€ / an TTC Evènement: 16 500€ / an TTC	TTC	UE Leader : 20 400 € CR NA : 15 820 € Financements adhésions CD 24 : 1000€ CMA : 300€ Autofi : 5 666 €	2021	• Nombre d'adhérent • Nombre d'exposant salon Métiers Arts • CA Salon • Nombre de publication Internet
	AXE 3 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales	Conduire la transformation du quartier de la Gare de Bergerac	Bergerac	Requalifier le secteur de la gare pour créer les conditions favorables à l'installation d'entreprises et/ou de services, au développement d'une offre de logements par la valorisation des espaces publics et améliorer les connexions avec le centre-ville, l'agglomération et Bordeaux. Une attention sera portée au développement de l'enseignement supérieur et à la réintroduction de la nature dans le quartier. Une attention sera portée au développement de l'enseignement supérieur et à la réintroduction de la nature dans le quartier. L'objectif de cette étude est d'avoir les éléments pour: • Aménager le secteur de la gare de Bergerac • Connecter la gare au centre-ville • Impulser de nouvelles pratiques et usages des lieux publics • Faciliter les déplacements • Donner une nouvelle destination aux friches industrielles et notamment La Périgourdine • Développer les liens entre Bergerac et Bordeaux	Caisse des Dépôts Banque des Territoires CR NA ETAT CAB	Etude: 90 420 € TTC	TTC	ETUDE : Caisse des Dépôts – Banque des Territoires : 45 210 € CR NA : 17 021 € Ville de Bergerac : 18 084 € CAB : 10 105 €	Lancement étude gare octobre 2020	• Conclusions de l'étude
		Etendre les ZAE stratégiques pour le Grand Bergeracois	CCPSP	CCPSP : envisage une extension de la ZAE de Carrousel afin de proposer des lots commercialisables avec une superficie totale de 9962m <sup>2</sup> découpés en 6 lots de taille différentes. Zone à vocation artisanale.		CCPSP : 443 000 €	HT	FNADT : 142 450 euros (18/06/21) CR NA : 81 600 € (dossier à re déposer à l'automne 2021) CD 24 : 101 750 € (15/09/20)	Démarrage des travaux à l'automne 2021 et fin prévue premier semestre 2022	• Nombres d'entreprises installées • Nombres d'emplois créés • Nombres de mesures environnementales mises en place par les entreprises à venir.
		Etendre les ZAE stratégiques pour le Grand Bergeracois	CCMMG	La Communauté de Communes prévoit d'entreprendre en 2019 l'extension d'une Zone Artisanale au lieu-dit « Bon Dieu » à Saint Antoine de Breuilh. Les travaux sont principalement des travaux de voirie à partir de la zone existante sur la route de Saint Antoine de Breuilh (derrière le garage Citroën), ainsi que des travaux de réseaux (eau, électricité, etc...) afin de desservir l'ensemble des parcelles où viennent s'implanter des entreprises et commerces. Étant sur l'axe Libourne-Bergerac, sur la RD 936 ; l'extension de cette ZA est idéale pour favoriser l'attractivité et le développement économique, artisanale sur le territoire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gursion. La CDC possède déjà des ZA comme celle du Noyer Brûlé à Lamothe-Montravel, dont les lots sont tous vendus. Cette extension est réellement attendue par un grand nombre de chefs d'entreprise, car elle a été prévue afin de répondre à un réel besoin. Les entreprises déjà prévues sur la zone sont : - 1 garagiste - 1 paysagiste - 1 centre de contrôle technique Poids Lourds (le plus proche se situe à Bergerac) - 1 local pour y installer 4 commerces - 1 entreprise de filtration viticole. Ces entreprises permettraient l'emploi de 20 à 25 personnes.	ETAT FNADT CD24 CR NA	747 666.73 €	HT	FNADT : 163 473 € DSIL : 141 529,22€ CD24 : 163 291.10 € CR NA (en attente)	Projet livré	• Nombre d'entreprises installées • Nombre d'emplois
	Réhabilitation et mise en valeur du canal de Lalinde	CCBDP	2021/ Les écluses de Tuillières – Aménagement de la cale sèche – Aqueduc entre Borie Basse et Mérilles – Pont et écluse de la Borie Basse – Nettoyage et reprise partielle du mur entre le bassin et la Dordogne – Maisons éclusières – Pont route du Bac - 2022/ Les écluses de Tuillières – Pont canal et fausse écluse de St Capraise – Pont de la Boriette – Pont de la route du Bac – Pont de la Prose d'eau de Mauzac – Désenvasement du canal et des bassins – Maisons éclusières – Abords entre le pont de la route du Bac et le pont de la Boriette – Abords entre Port de Couze et Tuillières 2023 / Les écluses de Tuillières – Pont Canal et fausse écluse de St Capraise – Pont de Ressègue – Maisons éclusières – Abords entre le pont de la Boriette et Lalinde 2024/ Canelets et prises d'eau tout le long – Déversoir de Sauveboeuf – Maisons éclusières – Abords entre Lalinde et Port de Couze 2025 / Désenvasement du canal et des bassins – Palplanches et étanchéité entre la fausse écluse et le bassin à St Capraise 2026 / Désenvasement du canal et des bassins – Etanchéité du canal entre la fausse écluse et Borie Basse 2027 / Désenvasement du canal et des bassins 2028 / Désenvasement du canal et des bassins – Etanchéité du canal entre la Boriette et la Guillou 2029 / Désenvasement du canal et des bassins 2030 / Reprise de Perrés du bassin de Lalinde	ATD CCBDP CD 24 Architecte de France CR NA ETAT	1 618 740 €	HT	DETR 2020 /2021 : 768 328,50 € DSIL : 277 430 € CR NA : en attente d'attribution	Programme de travaux de 2021 à 2030 Etudes réalisées Démarrage travaux 2021	• Indicateurs des compteurs à vélo • Indicateurs des piétons • Arrêt des fuites • Nombre d'évènement sur le linéaire	

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Reçu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	HT ou TTC	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
	AXE 5 : Mettre en avant les atouts touristiques	Construction de la véloroute voie verte VC 91 - phase 1	CCBDP	1ère tranche : de Saint-Capraise de Lalinde à Mauzac (16,650 km) 2ème tranche : de Mauzac à Limeuil - pour cette tranche, il faut prévoir 2 franchissements de la Dordogne (15,9 km)	ATD CCBDP CD24 REGION ETAT EUROPE	Cout 1ère tranche : 909 986 €	HT	1ere tranche : CD24 : 227 496 € (Attribution : 09/12/2019) CR NA : 227 496 € (Attribution : 29/07/2019) UE-FEADER : 250 281 € (Attribution : 14/11/2019)	1ère tranche livrée	• Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés
		Construction de la véloroute voie verte V91 - phase 1	CAB	Création de la V91 (cf. schéma national des VVV) sur le territoire de la CAB	Europe (FEDER) Etat CR NA CD24	Phase 1 : 4 500 000 €	HT	PHASE 1 : DETR 2017 /2018 : 675 000 € (15%) CR NA : 885 000 € ( 20%) CD 24 :982 354,94 € (22%) UE-FEDER : 1 091 477,77 € (24%) Autofi : 885 000 €(20%)	Phase 1 : réalisée (2017-2019)	• Linéaire de V91 réalisé
		Construction de la véloroute voie verte V91-phase 2	CAB	Création de la V91 (cf. schéma national des VVV) sur le territoire de la CAB	Europe (FEDER) ETAT CR NA CD24	Phase 2 : 4 514 615€	HT	PHASE 2 : DSIL : 1 99 999,80 € (4%) CR NA : 1 122 641 € ( 25%) CD 24 : 1 034 688 € (23%) UE-FEDER : 1 250 000 € (28%) Autofi : 902 923 €(20%)	Phase 2 : en cours (2019-2022)	• Linéaire de V91 réalisé
		Un espace Scénographique "Cyrano de Bergerac"	CAB	Créer dans la maison des vins et du tourisme, Quai Cyrano, un espace scénographique à visée touristique autour de Cyrano de Bergerac. - Créer un espace emblématique sur Bergerac pour augmenter le nombre de touristes et la durée de leur séjour - Consacrer un lieu à Cyrano à Bergerac - Faire de l'espace scénographique Cyrano une référence dans le parcours touristique des visiteurs.	CR NA UE Caisse des Dépôts Banque des Territoires (SEM de gestion)	800 000 €	HT	FNADT 2021 : 160 000€ (notifié) CR NA : 260 000€ Demander UE LEADER: 180 000€ (demandé, sélectionné) Autofi: 200 000€	Ouverture de l'espace Cyrano en 2022	• Nombre de visiteurs • Nombre de références dans les guides, revues et sites touristiques • Qualité des contenus présentés aux visiteurs • Utilisation des technologies de l'information et de la communication
		Création d'un pôle culturel et patrimonial	Bergerac	Dans le cadre de la revalorisation du centre-ville de Bergerac, portée notamment par le biais du plan « Action Coeur de Ville », la ville de Bergerac est porteuse de deux grands projets de rénovation pour ses bâtiments patrimoniaux, articulés autour d'un projet global : la création d'un pôle culturel et patrimonial. - création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à travers la rénovation et la modernisation du musée de la ville ; - création d'un centre patrimonial et culturel à la Petite Mission avec création d'une salle d'exposition temporaire au rez-de -chaussée et d'un café dans la cour fermée du bâtiment.  La rénovation des bâtiments s'accompagnera d'une requalification urbaine de leurs abords qui favorisera la circulation piétonne et renforcera l'attractivité du CIAP, de la Petite Mission mais aussi de l'ensemble du quartier.	ETAT CD24 CR NA DRAC EUROPE	1 768 794 €	HT	ETAT : 340 000€ (2019) CD24 : 160 000€ (demandé) CR NA : 493 100€ (demandé) DRAC: 100 000€ (demandé)	Achèvement des travaux en 2024	• Fréquentation du CIAP • Qualité des contenus et renouvellement des expositions temporaires • Offre de médiation • Chiffre d'affaires du café des musées et de la boutique
		Réhabilitation du moulin de Citole à SADILLAC	CCPSP	La communauté de communes Portes Sud Périgord porte le projet de réhabilitation du Moulin de Citole situé à Sadillac en Dordogne. L'objectif étant la mise en tourisme du site sur la thématique de la meunerie et la valorisation du patrimoine local.	ETAT CD 24	493 000 €	HT	DETR : 95 439€ arrêté du 17-07-20 DSIL : 117 698,40€ - sur base de 419 420 - notifié le 2-08-18 CD 24 : 130 776€ - sur base 435 920 notifié le 6-12-19	Démarrage prévisionnel : automne 2021 / fin opération : courant 2022	• Nombre de visiteurs sur site • Coopération avec les acteurs locaux, les écoles, • Installation d'un meunier...
		Réhabilitation du bâtiment et agrandissement de la base nautique de la Moutine à St Antoine du Breuilh	CCMMG	La Communauté de Communes prévoit d'entreprendre la réhabilitation de la Base Nautique de la Moutine à Saint Antoine de Breuilh. Les travaux sont principalement des travaux de réhabilitation du bâtiment existant avec mise aux normes de l'accessibilité et aménagement du rez-de-chaussée ; ainsi que l'agrandissement du bâtiment pour le stockage des embarcations et la réfection des douches et sanitaires afin de pouvoir accueillir les touristes dans de bonnes conditions, mais également les scolaires, les groupes, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, les habitants du territoire, etc. Le club de canoë-kayak de cette base nautique est déjà un club connu et reconnu sur le territoire, qui ne demande qu'à se développer.	ETAT CR NA CD 24	372 000 €	HT	FNADT 2021 : 148 800€ (notifié) CD 24 : 74 400€ (demandé, attribution enveloppe 2016-2021) CR NA: courrier de saisie envoyé (attente 74 400€) Autofi: 74 400€	Consultation des entreprises rapidement Démarrage des travaux: décembre 2021 Livraison juin 2022	• Livraison des travaux • Durée des travaux • Nombre d'événements organisés
	AXE 1 : Renforcer la présence des équipements et des services	Création d'un Espace France Service à Mouleydier	MOULEYDIER	Les Espaces France Service ont pour vocation de rapprocher les services des usagers, notamment concernant les démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État : - La Direction générale des finances publiques - Le ministère de l'Intérieur - Le ministère de la Justice - La Poste - Pôle emploi - La Caisse nationale des allocations familiales - L'assurance maladie (CPAM) - L'assurance retraite - La mutualité sociale agricole (MSA).	ETAT	90 700	HT	DETR 2021: 36 280€	2021/2022	• Livraison des travaux • Durée des travaux • Fréquentation de l'EFS
		Piste d'athlétisme	Bergerac	Réaménager la plaine des jeux de Picquecailloux en intégrant les différents projets événementiels et sportifs au sein d'un espace public qualitatif.	CAB CR NA ETAT Caisse des dépôts – Banque des territoires CD 24 UE	PISTE ATHLE 1 800 000€	HT	DETR 2021 : 360 000€ CR NA 360 000€ (17 mai 2021) CD 24: 360 000€ Ville Bergerac : 360 000 € Autofi : 360 000€	PISTE ATHLE: travaux démarrés  Zone entière: Début : janvier 2020 - Fin : Décembre 2026	• Transfert à la ville de Bergerac
	Un tiers-lieu intergénérationnel innovant ouvert sur les mondes	Saint Rémy sur Lidoire	Le projet consiste à aménager 4 espaces interdépendants et interconnectés. L'aménagement de 4 espaces interdépendants et interconnectés. La finalité de ce projet est de donner les moyens à la commune et à tout l'ouest du Bergeracois de répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux de demain en termes de télétravail, vidéo travail, numérique, le tout dans un climat d'échanges et de convivialité. Il permettra à la population de s'adapter au changement numérique et de lutter contre la précarité numérique, ...  Afin d'être pérenne et ambitieux, la mairie et 3 associations locales se sont regroupées autour de ce projet pour le rendre plus innovant et plus ouvert sur « les mondes » constituant notre identité locale.	UE-LEADER Grand Bergeracois CR NA Association: St Rémy en fête Association : Au fil du temps Association : Nos têtards en folie	132 600 €	HT	UE-Leader : 106 080 € attendu Autofinancement : 26 520 €	Début : juin 2021 Livraison des travaux: mars 2022	• Nombre de coworkeurs • Nombre d'événements organisés • Livraison des travaux	

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	HT ou TTC	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés									
Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble	AXE 2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative	Création d'une micro-crèche à Beaumontois en Périgord	CCBDP	Afin d'équilibrer l'offre Petite Enfance aux familles du territoire, une micro crèche est créée à Beaumontois en Périgord en réalisant une extension dans le bâtiment du Pôle Enfance.	CCBDP CD24 CAF MSA	287 150 €	HT	DSIL : 47 701 € (Attribution : 21/07/2020) CAF : 9 8390 € MSA : 1 526,40 CD24 : 86 145,30 (Attribution : 15/09/2020)	Consultation des entreprises en cours	• Nombre d'enfants inscrits • Nombre d'occupation?									
		Réaménagement des bâtiments pour l'accueil de loisirs à la Guillou à Lalinde	CCBDP	Installation de l'ALSH sur la base de loisirs de la Guillou. Pour cela, il est nécessaire de réhabiliter une partie des locaux afin de proposer un service adapté à l'accueil des enfants de moins de 6 ans et des plus grands de 6 à 15 ans.	ETAT CAF EUROPE CD24 CCBDP	256 200 €	HT	DSIL : 71 680€ (Attribution : 21/07/2020) CAF : 67 873 € UE-FEADER : 26 342,40 € (Attribution : 06/05/2019) CD24 : 39 065,60 € (Attribution : 15/09/2020)	2021	• Nombre d'enfants accueillis									
		Travaux d'aménagement et de réfection des écoles sur les communes d'Eymet et de Razac-d'Eymet	CCPSP	Réfection des sanitaires à l'école primaire d'Eymet et aménagement d'une salle de sieste à l'école de Razac d'Eymet	CD24 ETAT	171 200	HT	DETR: 68 480€ (notifié 2021) CD24: 60 529 €	Démarrage des TVX : octobre 2021/ fin opération : courant 2022	• Nombre d'enfants accueillis • Economie énergétique									
	AXE 3 : Renforcer l'offre médicale	Entretenir le "corps et l'esprit"	Saint Géraud de Corps	L'école de la commune a fermé ses portes en 1983. Ce bâtiment caractéristique a été transformé en logement afin d'accueillir de nouveaux habitants. La municipalité souhaite dorénavant le transformer en lieu de pratique d'activité sportive intérieure, espace de vie intergénérationnel, lieu d'appropriation des habitants pour redonner des points de vie sur la commune ainsi qu'un mini espace de coworking, de travail en groupe pour les moins de 18 ans. Le bâtiment sera totalement restauré et modernisé : travaux de démolition, isolation thermique, chaudière nouvelle génération, accès personne à mobilité réduite. Les extérieurs seront rénovés : parking à vélo, parking voiture, borne pour voiture électrique Les aménagements intérieurs seront composés : d'un espace jeux collectifs (billard, baby-foot...), d'un espace de jeux de société, d'une zone de sport individuel : body-bulding, functional training , peloton tread , d'une salle pouvant accueillir 15 personnes max pour séances divers (écran TV avec programme d'entraînement, méditation, yoga...), d'un bureau pour travaux collectifs : l'accès haut débit permettra à des entrepreneurs, ou salariés de réaliser des journées de travail dans un lieu dédié. Des jeunes ayant besoin de réaliser des travaux scolaires pourront également s'y installer.	ETAT CD24 CR NA	500 000 €	HT	DETR 2020 : 150 000 € CD24 : 100 000 € CR NA : 50 000 € Autofi: 200 000€	Début des travaux mars 2021 Fin prévue 1er semestre 2022	• Nombre d'événements organisés • Date livraison projet									
											Création d'un pôle médical	FAUX	La couverture médicale réduite sur le territoire Sud Bergeracois a amené la commune à créer des conditions d'accueil favorables à un pôle infirmier dans un local privé de la commune, permettant de bénéficier d'un premier service de proximité. Au regard de son emplacement situé au cœur du village, à proximité du salon de coiffure, de la nouvelle mairie et de la boulangerie, ce pôle médical pourra bénéficier d'aménagements déjà existants tels que les parkings, et permettra de compléter et densifier l'offre de service actuelle ( multiple rural, groupe scolaire, salle des fêtes, city-stade) et à venir (création d'une halle sur la place du foirail).	ETAT CR NA CD 24 Professions médicales	143 195 €	HT	DETR 2019 : 24 425 € CR NA: appel à candidature ruralité 42 300€ CD 24: 24 300 € Autofi : 52 170 €	Début : Avril 2020 Fin : 2021	• Nombre de professionnels installés • Date livraison projet
											Réaliser des aires de covoiturages	CAB	Favoriser et initier des aires de covoiturage sur le territoire par un maillage mixte. Aires CD24 et aire CAB - CAB création de l'aire de covoiturage de Lembras en deux phases	CD 24 ETAT	Phase 1 : 68 176,60 € Phase 2 : 77 968,47 €HT	HT	DSIL : 33 294,69 € CD 24 : 23 477,49 €	2020-2021	• Places créées • Taux d'occupation
		AXE 4 : Faciliter la mobilité durable	Renforcement des connexions avec la véloroute voie verte	CAB	Création d'antenne afin de connecter l'axe principal de la véloroute voie verte V91 aux lieux de loisirs, d'hébergement + à l'avenir à la VV de la vallée de l'isle	CR NA CD24 FEDER	intégré au plan de financement de la V91 (cf. plus haut)	HT	cf. plus haut phase 2 ou 3	2024-2026	• Linéaires réalisés • Nombre de POI connectés								
Schéma Directeur Vélo	CAB		Etude globale de la mobilité vélo sur le territoire par le lancement d'un schéma directeur Vélo	Ademe 50%	45 000 €	TTC	50% Ademe : 22 500€	Elaboration du schéma - Oct 2021 -> Mars 2022 - Consultation en cours (juillet 2021)	• Conclusions du schéma										

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres	AXE 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale	Construction Halle Creysse	Creysse	Il existe dans le parc Bella Riva une terrasse de près de 600 m <sup>2</sup> au dessus de l'ancien aquarium. Cet espace est aujourd'hui utilisé pour des manifestations ponctuelles (vide-greniers, tables des pêcheurs, Creys'stival, etc.), par la restauration estivale de la guinguette ainsi que par les producteurs de marché fermier hebdomadaire. Ce dernier a été créé à l'occasion de la crise sanitaire pour apporter un soutien aux producteurs locaux. Il s'agit de construire une halle ouverte sur cette esplanade d'environ 560 m <sup>2</sup> . Les principes constructifs sont à arbitrer (bois, métal ou mixte). La pose de panneaux photovoltaïques est à étudier pour alimenter en partie les bâtiments existants sur le site et s'inscrire ainsi dans une démarche environnementale et d'économies d'énergie. Elle pourra ainsi accueillir un marché hebdomadaire de manière pérenne, les diverses manifestations communales et associatives.	ETAT UE LEADER CAB CD 24 CR NA	669 000 € HT	A définir (UE LEADER, ETAT, CR NA, CD 24, Ville, CAB...)	Démarrage des travaux en 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livraison de l'opération</li> <li>Utilisation de la halle</li> <li>Développement du marché</li> <li>Nombre de manifestations à l'année</li> </ul>
		Soutiens d'investissements dans certaines cantines scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE	CCPSP	Investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, substitution de matériels en plastique	ETAT ASP CD24 Grand Bergeracois Les pieds dans le plat	22 324 €	Aide 100% / à un nombre de convive Plan de relance Mesure 14 - DETR : 21 682 euros / CD24: 22 324 euros	Dossier déposé attente retour ASP Démarrage des travaux : juillet 2021 / fin prévisionnelle : décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de repas végétarien par semaine</li> <li>Nombre de produits durables dans les menus</li> <li>Arrêt d'usage plastique (bouteille...)</li> </ul>
		Soutiens d'investissements dans certaines cantines scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE	La Force	Investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines,	Grand Bergeracois ASP	A définir	Aide 100% / à un nombre de convive Plan de relance Mesure 14	Dossier déposé Attente retour ASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de repas végétarien par semaine</li> <li>Nombre de produits durables dans les menus</li> <li>Arrêt d'usage plastique (bouteille...)</li> </ul>
		Soutiens d'investissements dans certaines cantines scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE	Saint Pierre d'Eyraud	Investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines. La commune dispose d'outils qui commencent à devenir vétustes. Pour remplacer ces machines et être en mesure de proposer aux élèves des plats et aliments de meilleure qualité, la commune souhaite se doter d'un hachoir pour préparer des steacks hachés frais (3250€), d'un coupe pain (94€) et d'un robot coupe légumes (958€) pour continuer de proposer des repas équilibrés. Le matériel sera utilisé dès la rentrée 2021. Dans ces plats la commune souhaite renforcer la part des produits de qualité et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire.	ETAT Commune Grand Bergeracois ASP	4 302 €	Fonds propres de la commune Appel à projet France Relance	Dépôt dossier: en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de repas végétarien par semaine</li> <li>Nombre de produits durables dans les menus</li> <li>Arrêt d'usage plastique (bouteille...)</li> </ul>
		Soutiens d'investissements dans certaines cantines scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE	Sigoules et Flaugéac	Investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines,	Grand Bergeracois ASP DRAAF NA	A définir	Aide 100% / à un nombre de convive Plan de relance Mesure 14	Dossier déposé Attente retour ASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de repas végétarien par semaine</li> <li>Nombre de produits durables dans les menus</li> <li>Arrêt d'usage plastique (bouteille...)</li> </ul>
		Construction d'une cuisine centrale à Bergerac	SEM Urbalys	Création d'un bâtiment d'environ 700 m <sup>2</sup> permettant d'atteindre à terme la confection de 500 000 repas/an (soit 2 500 repas/jour) pour livrer les Ecoles, les Résidences Autonomie, les Centres de Loisirs, le Portage à Domicile, la Maison d'Accueil Temporaire. Un objectif global de Circuit Court sera mis en œuvre à chaque phase du processus avec comme visée à terme de n'employer que des produits locaux & bio dans un esprit zéro déchet. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire du Pôle d'Excellence porté par la Communauté d'Agglomération du Bergeracois	CAB	Dépenses d'investissement Charges Foncières :49 K€ Travaux : 1 793 K€ Honoraires : 272 K€ Frais Divers : 14 K€ Rémunération de la Maîtrise d'Ouvrage : 85 K€ Dépenses de fonctionnement sur 20 ans frais financiers : 640 000 K€ frais gestion locative : 175 K€ Taxe foncière : 80 K€ Gros Entretien : 195 K€ Assurance Propriétaire : 58 K€ Frais de Commercialisation : 64 K€	Concession de Travaux pour 2 211 460 € HT avec mise à disposition de l'assiette foncière par la Commune (valeur : 300 000€ HT refacturé 200 € annuellement sur une période de 20 ans) via un bail emphytéotique conclu avec la Communauté d'Agglomération du Bergeracois. Le Concessionnaire se rémunère par la perception d'un loyer annuel de 181 346 € sur 17 ans 1/2 d'exploitation et par la refacturation annuelle de 8 000€ de charges.	Choix Programmiste, de la Maîtrise d'ouvrage et des prestataires : avril 2020 Etudes et Maîtrise d'Oeuvre : mai 2021 Réalisation des Travaux : juin 2022 Parfait Achèvement : mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix des repas</li> <li>Quantité délivrée</li> <li>Taux de provenance en circuit court</li> <li>Taux de denrée label bio</li> </ul>
		Rénovation / construction d'un restaurant scolaire	Gardonne	La commune de Gardonne dispose d'un restaurant scolaire vieillissant et non conforme. Compte tenu de son état de vétusté, le conseil municipal a décidé de le démolir pour en construire un nouveau pouvant accueillir 150 élèves qui sera relié par voie piétonne aux écoles élémentaires et maternelles de la commune. Ce nouveau restaurant tiendra compte des normes environnementales comme une toiture photovoltaïque, un système de chauffage et de rafraîchissement écologique et une faible consommation énergétique. Le mode de fonctionnement sera en lien avec le PAT du Bergeracois ainsi que les PEA de la CAB.	ETAT	870 000 €	DETR 2021 -Tranche 1 : 291 869€ 60% de subventions espérées en tout	Début des travaux au 31/12/2021 pour 18 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production EMR</li> <li>Evolution consommation énergétique</li> <li>% produits durables dans les menus</li> <li>Taux de denrée label bio</li> </ul>
		Rénovation / construction d'un restaurant scolaire	Prignonieux			A définir		2022	
		Rénovation / construction d'un restaurant scolaire	Cours de Pile	Le groupe scolaire est aujourd'hui séparé sur deux bâtiments, avec le centre de loisirs à proximité. L'idée du projet est de faciliter les usages et de renforcer la sécurité, en rassemblant les usages sur un site plus homogène. Dans le même temps, la cantine scolaire, trop exigüe pour faire face au nombre de demi-pensionnaires présents dans l'école sera agrandie. Le projet initial a donc été modifié : il consiste désormais à créer un nouveau bâtiment et à agrandir une aile existante, soit 650m <sup>2</sup> d'extension et 150m <sup>2</sup> de nouveau bâtiment. Les usages seront ainsi réalloués et par ailleurs la chaudière sera remplacée.	ETAT via la DETR (une tranche acceptée 198ke sur l'ancien projet, une 2e tranche sera demandée) une subvention a été demandée au CD 24 un fonds de concours de la CAB sera sollicité	1 353 000 €	DETR 2020 : 197 610,00 €	Septembre dépôt PC, début travaux 2022, fin des travaux à mi 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution consommation énergie</li> <li>% produits durables dans les menus</li> </ul>
		Travaux d'assainissements collectifs, individuels	Serres et Montguyard	Création d'un assainissement collectif au sein du bourg de Serres et Montguyard (réseau de collecte des eaux usées système de transfert des effluents et construction d'une station d'épuration concernant 54 habitations.	ETAT dont Agence de l'eau	455 000,00 €	ETAT 20 % : DSIL 2021 Agence de l'eau CD 24	Projet non mature - démarrage en fonction attribution subvention CD 24 3ème trimestre 2021	% habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
	Assainissement Beaumontois en Périgord	CCBDP	Non-conformité 2016. Station vieillissante et rejet impactant. Le remplacement de la station d'épuration est inévitable. Etude diagnostique en cours.	A définir	1 200 000 € en 2022	A définir avec les partenaires	2022	% habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	
	Assainissement Lalinde	CCBDP	Suite à l'étude diagnostique. Station vieillissante. 1 250 000,00 € en 2025 et en 2026	A définir	1 250 000,00 € en 2025 et en 2026	A définir avec les partenaires	2025 et 2026	% habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	
AXE 3 : Contribuer à la bonne qualité de l'environnement									

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
	AXE 4 : Soutenir, conserver et développer le patrimoine culturel, naturel et paysager	Coulée verte du Caudeau	Bergerac	La Coulée verte du Caudeau est un projet d'aménagement du territoire au cœur du Bergeracois, visant non seulement à protéger et valoriser le ruisseau « Le Caudeau » et sa trame verte afin de répondre à des enjeux multiples de rétablissement des corridors écologiques et de reconquête de la biodiversité, mais également à améliorer le paysage urbain et le cadre de vie, à protéger la population des inondations ainsi qu'à développer l'écotourisme, l'agroécologie solidaire et différentes activités supports à vocation pédagogique. Dans ce cadre, la ville doit développer sa maîtrise foncière le long du cours d'eau pour résorber plusieurs friches industrielles, limiter l'artificialisation privative et individuelle des espaces naturels au profit d'espaces agroforestiers, ainsi que pour asseoir une liaison douce et champêtre (pédestre et cyclable) au plus près de la nature, permettant de relier sur plus de 6 km le parc public naturel de Pombonne, au Nord de la commune, à la rivière « La Dordogne » et sa voie verte, situées au Sud. Ce projet de territoire multisectoriel est très structurant et s'inscrit complètement dans la politique régionale en faveur d'une transition écologique et citoyenne qui met en évidence la nécessité de préserver et restaurer les continuités écologiques, de favoriser une agriculture solidaire et durable, de former et sensibiliser à la protection de la biodiversité, de développer une économie sociale et solidaire, d'animer le territoire, de créer de véritables alternatives à la voiture individuelle, de revaloriser et de connecter les quartiers défavorisés pour permettre à tous de s'épanouir individuellement et collectivement dans un cadre porteur d'avenir.	FEDER ETAT CRNA CAB	Dépenses d'investissement (HT) : 3 158 000 € Acquisitions foncières : 1 100 000 € Etudes préalables (passerelles, loi s/eau) : 50 000 € Honoraires MD : 200 000 € Travaux (terrassements, plantations, équipements) : 1 600 000 € Frais divers : 208 000 € (Notaires, géomètres)	FEDER : 20 % - 631 600 € ETAT : 947 400 € CRNA : 315 800 € CAB : 315 800 € Autofinancement : 1 579 000 €	Acquisitions foncières : 2022 à 2026 Etudes et Maîtrise d'Oeuvre : 2022/2023 Réalisation des Travaux : 2022 à 2028 Parfait Achèvement : 2029	Surfaces d'acquisitions foncières Linéaire de sentiers aménagés Surfaces de reconstructions d'espaces naturels, de requalification de berges Evolution de la diversité faunistique et floristique (inventaires) Nombre d'activités économiques et solidaires connectées au projet (agroforesterie, écotourisme, services, etc) Diverses activités pédagogiques connectées au projet (aire éducative terrestre, projets éducatifs) Fréquentation des publics (familles, associations, touristes, scolaires, etc)
Un territoire compétitif, en reconquête économique	AXE 1 : Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation	Création d'un Tiers-Lieu d'enseignement supérieur et de formation au cœur de la ville	Bergerac	Concerne la création d'un campus connecté afin de permettre aux étudiants, par le biais de l'accès à distance, de suivre des formations supérieures sans les contraintes de mobilité. Le projet porte sur un bâtiment du centre ville de Bergerac situé dans le site patrimonial remarquable.	A définir	1 207 860,00 €	ETAT 27% CRNA 30% CD24 23% Autofinancement : 20%	2021/2022	• Nombre d'élèves suivant les formations dispensées
		Mettre en avant les métiers de l'industrie	CAB	Plusieurs entreprises du territoire du sud bergeracois expriment des difficultés récurrentes de recrutement pour des compétences en usinage dans le domaine de la mécanique industrielle et plus particulièrement de la mécanique de précision. Même si la crise sanitaire a freiné le développement de leurs activités, ces dernières se sont poursuivies et tendent à repartir actuellement. De plus les entreprises sont conscientes de la nécessité d'anticiper et de se projeter à moyen terme en matière de développement des compétences nécessaires à ces activités. Les entreprises font part de la nécessité de porter une attention sur le savoir-être des publics à mobiliser et partagent le faible niveau voire le niveau pas adapté des jeunes sortant de BTS en formation initiale de l'Education Nationale (BTS CPRP) ce qui les conduit à vouloir s'engager dans un projet de territoire.	CR NA CD 24 CAB La commune de Sigoules Le CFAI Aquitaine (Pôle Formation UIMM Nouvelle-Aquitaine) Le Lycée le Cluzeau Les entreprises	Acquisition de matériel et machines pour le plateau technique : 250 000 € HT (Preise en charge du loyer du bâtiment à définir)	CR NA : 150 000 € HT (60 %) Participation CFAI : 100 000 € HT (40 %)	Ouverture de la formation en septembre 2022	• Nombre d'élèves suivant la formation (objectif annuel : 10 élèves)
		Développer sur le territoire une offre Bac +	Bergerac CAB	Afin de démocratiser l'accès à formation professionnelle partout en France, donner à chaque citoyen les clés pour devenir acteur de son parcours et fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi, le Cnam a lancé le programme « Au cœur des territoires » qui vise à ouvrir de nouvelles implantations de proximité. Ce projet participe aux ambitions de redynamisation des territoires portées par le ministère de la Cohésion des territoires à travers le programme « Action cœur de ville ». L'Enseignement Supérieur contribue au développement économique d'un territoire. Aussi, saisissant l'opportunité du programme « Au cœur des territoires » du Cnam, le Grand Bergerac et le Cnam se sont rapprochés pour imaginer une implantation et une offre de services répondant aux enjeux de l'agglomération. Le Plan de développement proposé ci-après, esquisse la création d'une antenne Cnam porteuse d'une promesse de méritocratie républicaine, d'ascenseur social, intervenant aussi bien : - dans la promotion supérieure du travail au travers des cursus de formation Hors Temps de Travail (HTT) dédiés aux adultes actifs, - dans l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes, - dans le développement de compétences au profit des entreprises locales, industrielles ou agricoles, - dans le déploiement de dispositifs de soutien au développement économique des TPE, des compétences et des territoires comme ARDAN. Offrir un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité ; Renforcer l'action de l'ESR au profit du développement économique des villes éloignées des centres métropolitains sont les ambitions partagées par le Communauté d'Agglomération Bergeracoise en partenariat avec le territoire du Grand Bergeracois et le Cnam au travers de ce projet de développement.	ETAT CR NA CNAM Consortium réunissant les 4 communes de communes du Grand bergeracois, CAB Ville de Bergerac	A définir	Mise à disposition par la Ville de Bergerac de locaux adaptables et modulables à titre gratuit pendant 3 ans avec financement des fluides. Lieu d'implantation : Bergerac ; Co-financement par l'Agglomération Bergeracoise du mobilier et matériel nécessaires dans le cadre de son règlement d'intervention ; Des financements supplémentaires seront mobilisables auprès de l'ensemble des partenaires (Europe, Etat, Région...) dans le cadre de l'action cœur de ville	La CAB et ses partenaires ont opté pour une implantation progressive, proposant dans un premier temps une offre de services, avec une montée en charge progressive sur 3 ans.	
	AXE 2 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales	Mettre en place un Guichet unique pour accompagner les entreprises locales	CAB / DGGB	La CAB envisage de créer un Pôle Entrepreneurial sous la forme d'un guichet unique, vitrine du développement économique du Bergeracois, qui regrouperait en un même lieu un ensemble de services dédiés pour accueillir et accompagner les entreprises en développement ou en création et les différents porteurs de projets souhaitant investir sur le territoire.	ETAT La CCI de la Dordogne Les autres chambres consulaires CR NA CD 24 La Ville de Bergerac Les clubs d'entreprises Les différents services et structures liés au développement économique, à l'emploi et la formation	A définir	A définir avec les partenaires	Etapes principales du projet : - Définition des orientations et objectifs de la structure : en cours - Formalisation du partenariat entre les acteurs fondateurs : en cours - Engagements des signataires, gouvernance et pilotage ; - Identification et choix du lieu d'implantation ; - Montage et financement du projet ; - Définition des modalités de gestion et d'animation du site.	
		Pérenniser les clubs d'entreprises	Cluster B	Après 4 ans d'existence et un fonctionnement fortement impacté par la crise sanitaire, le réseau des entreprises industrielles du bergeracois, cluster.b. Forement soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine au travers du dispositif CADET, le club doit maintenant se structurer afin de redémarrer et pérenniser son activité. Dès lors, il est nécessaire de pouvoir mobiliser, à minima, un demi-ETP capable d'animer le club, de monter des projets de réseautage et de travailler avec les collectivités sur différents projets, notamment sur le champs de la formation et de l'attractivité.	CR NA CAB	25 000€/an	A définir avec les partenaires	janvier 2022	
AXE 3 : Accueillir de nouvelles activités économiques	Accompagner les mutations des activités et services économiques du site de l'aéroport	SMAD	Une étude a été menée "étude de positionnement et de développement économique" en 2019 et rendu en mars 2020. Un schéma d'aménagement doit être mis en place. Cependant le contexte COVID, plus nouveau président ne permettent pas de donner d'orientation sur le plan d'actions (salon aéronautique, partenariat avec agence de développement local et régional, ...).	CR NA CD 24 Grand Périgueux CAB Agences de développement EGC aéro ATD	45 360€	EU LEADER : 22 680 € Autofinancement : 22 680 €	2020		
	Poursuivre la reconversion du site de l'Escat	CAB	L'objectif est de faire du site de l'ESCAT, un espace d'accueil d'entreprises dans le domaine de la logistique, de l'agro-alimentaire, d'activités innovantes et en développement: - La création d'un pôle agro-alimentaire d'excellence et de proximité (Pôle d'Excellence Alimentaire) - Construire une offre immobilière adaptée aux besoins et dédiée à l'accueil d'entreprises innovantes à fort potentiel de développement - La création d'un site d'accueil d'entreprises dédiées à la logistique Prévoir un site permettant d'accueillir une plateforme logistique.	ETAT CR NA Agence de l'eau La SEMIPER Les entreprises	23 500 €	A définir avec les partenaires	L'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier de l'Établissement Logistique du Commissariat des Armées (ELOCA) a été signé le 10 juillet 2015	• Nombre d'entreprises installées • Nombre de création d'emplois	

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés
AXE 5 : Mettre en avant les atouts touristiques		Etendre les ZAE stratégiques pour le Grand Bergeracois	CCBDP	L'ensemble des lots des ZAE du Buisson de Cadouin, de Beaumont et de Lalinde ont été vendus. Pourtant la demande est forte. Certaines entreprises recherchent des terrains sur ces zones, et choisissent ainsi de s'implanter sur un territoire ou un autre, selon les opportunités. Il est essentiel de pouvoir proposer ce type de terrains afin d'encourager les entreprises à se développer sur notre secteur et le rendre ainsi plus attractif.	ETAT CR NA CD24 CCBDP	Total : 800 000 € : Lalinde : 300 000 € Le Buisson : 300 000 € Beaumont : 200 000 €	FNADT : 160 000 € CR NA : 160 000 € CD 24 : 150 000 € en 2020	A définir	
		Création d'une ZAE à FAUX	FAUX	Demande faite dans le cadre du PLUI en cours, de classer une parcelle près du bourg en zone constructible pour faire une zone d'activités artisanales		A définir	A définir avec les partenaires	Etude en cours délai fonction validation PLUI au mieux 2022/2023	
	Construire un stade d'eau vive	CD24	En vue d'augmenter l'attractivité touristique en Bergeracois, le Département envisage l'opportunité d'acquérir une parcelle à proximité du barrage des Tuilières sur la Dordogne en bordure d'un futur camping d'importance. Cet emplacement permettra la création d'un parcours d'eaux vives performant, équipement faisant défaut dans cette partie de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi celui-ci permettrait le développement de la pratique sportive du canoë-kayak et la tenue de manifestations internationales dans cette discipline. En outre, ce projet contribuerait à rétablir une continuité écologique sur la rivière Dordogne et notamment la restauration de la migration de nombreuses espèces. Il permettrait également de saisir l'opportunité d'une exploitation renforcée de la centrale hydroélectrique afin de produire soit de l'électricité, soit de l'hydrogène dans le cadre du Plan Energie-Climat. L'opération consisterait concrètement à creuser un canal dérivant un bras du cours d'eau le long d'un ou de plusieurs parcours. Elle est estimée à ce stade à 10.000.000 € TTC.	CD 24 CAB	10 M€ TTC	Le plan de financement reste encore à définir entre les différents partenaires	Lancement de la procédure de sélection de la Maîtrise d'œuvre au cours du dernier trimestre 2021		
	Maison éclusière de Lalinde	CCBDP	Restructurer le bâtiment existant (construction en pierre) et démolir les deux annexes (élévations en briques sans fondations) qui avaient été rajoutées, pour y installer un musée du canal et de ses maisons éclusières. Une extension qui est à créer, recevra l'Office de Tourisme de Lalinde qui deviendra alors un site touristique à part entière. La Maison éclusière de LALINDE regrouperait alors les fonctions de bureau d'information touristique mais aussi de centre d'interprétation sur le canal. Le site, bien qu'un peu excentré des commerces de LALINDE et de la D703, offre une véritable halte qualitative (le bassin, le canal, les arbres, l'exposition plein sud...).	Architecte de France Office de Tourisme CD24 Région Etat	310 000 € H.T au total : 103 200 € HT pour le bâtiment d'origine 112 500 € HT pour la construction extension 74 300 € HT pour l'aménagement intérieur (cloisons, sanitaires...) 20 000 € HT pour les aménagements spécifiques de l'O.T + MO : 50 700 € H.T + Scénographie et aménagements muséographiques : 33 900 €	CD24 : 77 500 € REGION : 93 000 € ETAT : 77 500 €	Dossiers en cours		
	Construction de la véloroute voie verte VC 91	CCBDP	2ème tranche : de Mauzac à Limeuil - pour cette tranche, il faut prévoir 2 franchisements de la Dordogne (15,9 km)	FEDER ETAT CRNA CD 24 ATD CCBDP	Coût prévisionnel 2ème tranche : Franchissement Mauzac : 3 500 000 € Franchissement Alès : 2 000 000 € Velo route : 900 000 e	2de tranche : les dossiers sont à déposer	2ème tranche à l'étude	linéaires d'aménagements cyclables sécurisés	
	Construction de la véloroute voie verte V91	CCMMG	Cet aménagement entre dans le cadre du projet de création de l'itinéraire V91, vallée de la Dordogne inscrit au schéma national des Vélos routes et Voies vertes.	UE ETAT CD24	581 910 €	FEADER (2022) DETR (2022) CD24 (ENVELOPPE 2022)	Travaux en 2022-2023		
	Construction de la véloroute voie verte V91	CAB	Création de la V91 (cf. schéma national des VVV) sur le territoire de la CAB	FEDER ETAT CRNA CD24	Phase 3 : 3 000 000 €	Phase 3 : plan de financement à faire	Phase 3 : financements à demander tx (2024-2026)	linéaire de V91 réalisés	
	Rénovation du Village de gîtes de Bretou	Eymet	Rénovation d'un ensemble d'hébergements touristiques afin de répondre aux besoins de la clientèle du territoire et notamment la clientèle cible du village de Bretou, « les familles actives plein air ». Le projet concerne la première tranche de rénovation du village de gîtes ; soit 8 gîtes. L'objectif des travaux est d'améliorer le confort des visiteurs et d'allonger la période de location des gîtes en zone rurale, en dehors de la pleine saison estivale, pour accroître et qualifier l'offre touristique.	UE ETAT CD24	490 000 €	DETR 2019 (99 874,40 €) CD 24 : ? UE-LEADER: 107 000€ (déposé) Autofi	2022		
	Création de la Maison du Dropt à Eymet	Eymet	Projet porté par EPIDROPT est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dropt qui coordonne la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt. La future stratégie du SAGE prévoit l'animation, l'information et la communication auprès de tout public (scolaires, touristes...) par la création d'une maison de la rivière (de l'eau et de la nature). Phase de faisabilité		A définir	A définir avec les partenaires	Pour l'instant à l'arrêt en raison du zonage du PLU et des contraintes liées au PPRI / accessibilité... Phase de faisabilité		
	Cales à bateau sur le Dropt à Eymet	Eymet	Projet porté par EPIDROPT - Phase étude de faisabilité pour aménagement 5 sites potentiels	CD24 Fédération de pêche Commune Eymet	A définir	A définir avec les partenaires	A définir		
		Construction d'une Médiathèque Multi-culturel	CAB	Création d'un lieu culturel d'envergure où seront réunis la médiathèque, la ludothèque, le bureau d'information jeunesse et l'espace jeune, en lien avec le centre culturel. Au-delà de la construction de l'équipement, le projet sera accompagné d'une rénovation totale de la place Gambetta.	UE ETAT (DRAC) CR NA CD 24 Ville de Bergerac	6 000 000 €		Lieu à définir Début : Janvier 2023 - Fin : Décembre 2025	
		Dojo : des équipements à venir	Bergerac	Restauration de l'ancienne piscine rétrocedée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la Ville suite à la construction d'un parc aquatique. Il s'agit d'offrir aux pratiquants d'arts martiaux un espace d'entraînement et de compétition à la hauteur de leurs attentes, en accord avec la transition écologique et énergétique. L'environnement global du site est repensé afin de requalifier le bâtiment par un plan d'intention paysagère. La finalité sera d'aménager et paysager l'ensemble pour l'intégrer dans un projet de refonte global du site.	ETAT CRNA CAB CD24 ANS	Dépenses d'investissement Travaux : 2 888 348 € HT Honoraires : 300 000€ HT Frais Divers : 276 835 € HT	ETAT: 30 % - 1 039 555€ CRNA : 10 % - 346 518€ CD24 : 10 % - 346 518€ (hors CPC) CAB : 10 % - 346 518 € ANS : 10 % - 346 518€ Autofinancement – 1 732 593€	Études et Maîtrise d'œuvre : 2021/2022 Réalisation des Travaux : 2023/2024 Parfait Achèvement : 2025	•Nombre de licences •Nombre de séances d'entraînement •Nombre de compétitions, de gala,
		Tiers Lieu à l'espace Lagabrielle	Bergerac	Restauration de l'ancien Lycée de l'Alba (Bâtiment d'environ 3400m²) en Tiers Lieu citoyen et éco-responsable. Ce nouveau tiers-lieu s'inscrit dans la politique régionale en faveur de la transition énergétique et écologique, qui place l'appropriation et le portage citoyen de la transition énergétique et le développement des alternatives à la voiture individuelle dans les secteurs pas ou peu desservis, en permettant à chacun de choisir sa propre mobilité (télétravail, tiers-lieux) comme des enjeux clés. L'objectif est de devenir un pôle qui donne les moyens d'agir aux citoyens en termes de transition écologique et citoyenne pour rendre le territoire attractif. Les acteurs potentiels du territoire pour ce futur tiers-lieu est créée autour de la dimension solidaire, de l'écologie et de la petite fabrication (repar café et Fablab). La dimension d'économie sociale, locale et solidaire sera également placée au centre des réflexions et attentes à l'égard du futur tiers-lieu.	ETAT CRNA CD24	Dépenses d'investissement Travaux : 2 055 000€ HT Honoraires : 206 000€ HT Frais Divers : 142 000€ HT	ETAT – 30 % - 720 900€ CRNA – 20 % - 480 600€ CD24 – 10 % - 240 300€ (hors CPC) Autofinancement – 1 441 800€	Etudes et Maîtrise d'œuvre : 2022 Réalisation des Travaux : 2023/2024 Parfait Achèvement : Fin 2025	

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

ORIENTATION	AXE	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	Plan de financement HT	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés	
Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble	AXE 2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative	Maison des Associations et du Jumelage	Bergerac	Construction d'un bâtiment pour l'accueil des associations domiciliées à la maison des associations Jules FERRY qui est vieillissante et non accessible aux PMR : > Problème de confort - sanitaires uniquement à l'étage > Accueil = lieu de dépôt du courrier des associations > Problématique accessibilité (escalier + accueil au R+1) et gestion sanitaires du RDC > Manque offre de petites salles pour moins de 6 pers. Le nouveau bâtiment proposera des salles mutualisées et accueillera divers services de la mairie ainsi que la Nouvelle Salle du conseil L'objectif est d'améliorer l'accessibilité, la visibilité et de regrouper l'ensemble des associations étalées dans l'ensemble des locaux dispersés à travers la ville.	ETAT CRNA CD24 CAB	Dépenses d'investissement Travaux : 3 760 040 € HT Honoraires : 380 000 € HT Frais Divers : 190 000 € HT	ETAT – 30 % - 1 299 012€ CRNA – 10 % - 433 004€ CD24 – 20 % - 866 008€ CAB – 10 % - 433 004€ Autofinancement – 2 165 020€	Etudes et Maîtrise d'œuvre : 2021/2022 Réalisation des Travaux : 2023/2024 Parfait Achèvement : Fin 2025	Fréquentation annuelle de la structure Économie d'énergie en regard avec la situation existante.	
		Rénover la plaine des Sport Bretonx Eymet	Eymet	Aménagé il y a quelques années, la plaine de Bretoux est constituée de vastes espaces dédiés au sport, aux loisirs et au tourisme : stade de football, terrain de cricket doté de tribunes, terrains de tennis, fronton, piscine, terrain de volley... Ils sont complétés de vastes espaces verts bordés par le Dropt. A ces équipements s'ajoutent des parcours de promenade, pêche, location de canoës... L'ensemble occupe environ 21 hectares, aménagés (environ 12 hectares) ou laissés naturels. Au fil des années, ces équipements sont devenus vétustes et nécessitent des améliorations et un réaménagement du site. Dans un premier temps, une opération de travaux (tranche 1) sera menée pour la réhabilitation des courts de tennis, du parcours de santé, d'un city stade (appel à concurrence été 2021) et devrait se poursuivre par l'aménagement de terrains de football, de rugby, vestiaires et tribunes (tranche 2) ainsi que la création d'un gymnase (tranche 3).	ETAT CR NA CD 24	Tranche 1 (2021-2022) : 344 820 € ? Tranche 2 non défini : 1 708 430 € ? Tranche 3 non défini : 1 761 600 € ?	Tranche 1 : DETR 2020 : 120 687 € CR NA: 81 975 € (Dossier à compléter) CD 24 : 49 185€ (notifié sept 2020) Autofinancement : 68 953 € ? Tranche 2 : non défini Tranche 3 : non défini	Tranche 1 : fin 2021		
		Aménager les centres de loisirs : Toutiffaud	CAB	Centre de loisirs situé en secteur boisé sur un terrain de plus de 5ha avec piscine, cet accueil de loisir sans hébergement est ancien mais a de réelles possibilités de développement et d'intégration dans une démarche éco responsable étant donné sa configuration. De plus il offre des opportunités pour la sensibilisation des enfants à la nature et à un développement durable.	CAF ETAT	2 145 659€	DSIL 2021 (460 063€) CAF?	Etudes 2021, travaux 2022,2023,2024		
		Réhabilitation d'un ASLH à Cadouin	CCBDP	Bâtiment vétuste et énergivore. Plusieurs disciplines sportives sont devenues impraticables. Une réhabilitation de la salle actuelle s'avère trop coûteuse	MSA CAF DSIL CD24 CCBDP	320 000 €	A définir avec les partenaires			
		Système de chauffage de la piscine découverte La Guillou à Lalinde	CCBDP	Installation d'une pompe à chaleur pour chauffer l'eau de la piscine la Guillou à Lalinde	A définir	A définir	A définir avec les partenaires			
		Projet de la piscine couverte- Centre de rééducation avec hydrothérapie	CCBDP	Construction d'une piscine couverte sur le territoire avec un centre de rééducation avec hydrothérapie	A définir	A définir	A définir avec les partenaires			
		Soutenir la création de lieux hybrides, innovants, (tiers lieux, co-working, café associatifs, éco lieux...)	Ecolieu Cablac - Saussignac	Ce projet de Tiers Lieu, porté par l'association de l'écolieu de Cablac, a pour objectif d'enrichir un lieu vivant et une association éco-pédagogique existant depuis bientôt 7 ans grâce à une action d'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et de dynamisation des espaces d'activités et de rencontres. L'objectif du projet est de développer un espace de coworking et un potager partagé.	UE- LEADER REGION	environ 100 000€	80% UE LEADER + CRNA 20% Autofi	Début : janvier 2022 - Fin : juillet 2022		
		Construction d'une salle de sport au Buisson de Cadouin	CCBDP	Bâtiment vétuste(1975) et énergivore. Plusieurs disciplines sportives sont devenues impraticables. Une réhabilitation de la salle actuelle s'avère trop coûteuse	A définir	A définir	A définir avec les partenaires			
	Soutenir la création de lieux hybrides, innovants, (tiers lieux, co-working, café associatifs, éco lieux...)	Bergerac	Création d'un tiers lieu sur le site de l'ancien lycée de l'Alba sur le thème de la transition écologique et citoyenne. Ce projet est porté par des acteurs du territoire et soutenu par la Ville de Bergerac, propriétaire du site. Un appel à candidature sera lancé pour permettre aux porteurs de projets d'intégrer le site après la réalisation de travaux par la Ville. Au-delà des associations d'insertion, des organismes de formation, du Théâtre du Roi de Coeur, de Coop'Actions et de la Recyclerie déjà présents sur site, un fab lab, une épicerie collaborative, un broue-bar et une salle d'escaladepourrait intégrer le projet global de tiers lieu.	Etat CR NA CD 24 UE Caisse des dépôts – Banque des Territoires Investisseurs privés	A définir	A définir avec les partenaires	à définir			
	AXE 4 : Faciliter la mobilité durable	Passerelle entre la rive droite et rive gauche au niveau du barrage de Bergerac	CAB	Adossée au projet de parcours d'eaux vives du CD24 et d'EDF, ce projet de passerelle reliant les deux rives, en mobilité douce, permettrait de relier les zones d'activités Ouest à la voie verte desservant ainsi le centre ville et la zone scolaire/loisirs du Barrage. Ouvrage essentiel aux mobilités durables loisirs, touristiques et domestiques.						

## ANNEXE 4 – Contrats sur le Grand Bergeracois

### Les démarches de transitions environnementales déjà engagées

#### *Projet Alimentaire Territorial*

Depuis le 1er mars 2017, le Pays du Grand Bergeracois est lauréat de l'appel à projet 2017- 2018 du Programme national pour l'alimentation (PNA) et est reconnu à ce titre comme territoire labellisé par le Ministère de l'Agriculture. Ce label vient récompenser la qualité de la démarche engagée durant l'année 2016, dont l'adoption d'une charte d'ambitions en décembre.

Le PAT est aujourd'hui géré par la Délégation Générale du Grand Bergeracois, organisation mutualisée entre les intercommunalités se substituant au Pays.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux, le PAT doit coordonner l'ensemble des actions dans les domaines suivants :

- Ambition 1 : Assurer la souveraineté alimentaire du territoire
- Ambition 2 : Accès à la qualité des produits pour tous
- Ambition 3 : Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier et favoriser l'installation
- Ambition 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Ambition 5 : Maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emplois
- Ambition 6 : Participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins
- Ambition 7 : Devenir un territoire novateur en matière de politiques alimentaire et environnementale
- Ambition 8 : Favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche.

#### *La Fabrique des Transitions du Bergeracois*

La Région Nouvelle-Aquitaine fait partie des 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoires d'innovation - Grande Ambition » (TIGA), avec une candidature au service d'une viticulture durable.

Pour mener à bien ce projet TIGA, plusieurs chantiers ont été identifiés : la mutualisation et le déploiement des bonnes pratiques, l'apport des données informatiques pour aider cette transition environnementale, le recours aux nouvelles technologies et l'accompagnement de start-up, la mise en place d'outils de financement novateurs et sécurisés... Ces chantiers seront traités dans 14 Laboratoires d'innovation Territoriale dont celui du Bergeracois.

Le Bergeracois avance vers des méthodes pro-actives avec les viticulteurs, mais aussi avec les autres professionnels de l'agriculture, les citoyens, les associations, les communautés de communes et les communes, la formation, etc., afin de déterminer quels sont les besoins de chaque catégorie de population, comment concilier viticulture, paysage, demande sociétale, ainsi que reproductibilité et/ ou transférabilité aux autres activités agricoles, etc.

La Fabrique des transitions du Bergeracois, initiée par la filière viticole, est portée par un consortium d'acteurs.

#### *Plan Climat Air Energie Territorial du bergeracois*

Le PCAET, adossé au SCoT porté par le SyCoTeB, doit permettre d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le Plan Climat fait partie de la réponse face au réchauffement climatique. Ce projet de développement durable, vise un double objectif :

- Il s'agit d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de diminuer les impacts négatifs sur le climat : c'est la politique d'atténuation.
- Il s'agit d'autre part de rendre le territoire moins vulnérable aux conséquences prévisibles du changement climatique : c'est la politique d'adaptation.

Un diagnostic complet a été réalisé. Véritable « bilan carbone » détaillé, cet état des lieux des émissions de gaz à effet de serre quantifie précisément les volumes rejetés par le territoire et la part de chacune des grandes sources émettrices : les transports, l'habitat, l'activité économique...

Un programme d'actions a été établi, en concertation avec les partenaires, les entreprises, les habitants. Ces mesures sont assorties d'objectifs quantifiés de réduction de CO2. Le PCAET du Bergeracois a été approuvé par les élus du territoire du SCoT le 28 novembre 2018.

### *Contrat de Transition Ecologique*

Le CTE est un contrat passé entre l'État et un territoire pour développer des actions concrètes sur des thématiques concernant la transition écologique. Il associe des partenaires financiers (ADEME, Banque des Territoires...), techniques (CEREMA, DDT...) et des porteurs de projets.

Le contrat de transition écologique (CTE) a été signé le 20 décembre 2019, entre la préfecture de la Dordogne, le SyCoTeB porteur du CTE, la communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) et les Communautés de communes Bastide Dordogne Périgord et Porte Sud Périgord, le Département de la Dordogne, l'ADEME et la Banque des Territoires.

23 actions sont inscrites dans le CTE et sont regroupées en 5 orientations:

- Une orientation stratégique transversale : Animer la dynamique de coopération pour une transition écologique pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire
- Orientation stratégique n° 1 : Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie sobre en carbone
- Orientation stratégique n° 2 : Adapter le Bergeracois au changement climatique
- Orientation stratégique n° 3 : Aménager durablement le Bergeracois
- Orientation stratégique n° 4 : Le Bergeracois à énergie positive

## Les démarches contractuelles sur le Grand Bergeracois

### *Le contrat de ville 2015-2022*

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015 avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022 suite à l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé le 11 septembre 2019.

Trois quartiers prioritaires « politique de la ville » sur le territoire de la commune de Bergerac ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 : Rive Gauche, quartier des Deux Rives et le quartier Nord, soit un total de 5 240 habitants.

Pour constituer le cadre d'actions du contrat de ville, trois niveaux de géographie prioritaire ont été définis :

- les quartiers de veille active qui correspondent aux quartiers sortants du Contrat de Cohésion Sociale (CUCS), non éligibles aux crédits spécifiques « politique de la ville » mais demeurant prioritaires pour des crédits de droit commun.
- les quartiers vécus qui, bien qu'en dehors du périmètre défini, correspondant aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux de vie qu'ils fréquentent. Ces quartiers vécus peuvent recevoir des crédits spécifiques « politique de la ville » pour des actions bénéficiant, pour une part importante, aux habitants des quartiers prioritaires.
- les territoires fragilisés, que les partenaires ont souhaité soutenir car présentant des signes de décrochage identiques aux quartiers prioritaires.

Au-delà et en complément de la politique de la ville, un programme de réussite éducative (PRE), porté par le CCAS de la ville de Bergerac est mis en œuvre annuellement sur le territoire de Bergerac depuis 2010.

### *Le Contrat local de Santé de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise*

La compétence Santé a été transférée à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) depuis le 1er janvier 2013. Les signataires du CLS 2ème génération signé en avril 2018 sont : la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'État, le Conseil Départemental de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Bergerac, la Clinique Pasteur, le Centre Hospitalier Vauclaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Association des Papillons Blancs, la Fondation John Bost, la Mutualité Française, l'EHPAD de la Madeleine, le Pôle de Santé de Bergerac, l'association UNAFAM, l'association Croix Marine, La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, l'éducation nationale et prochainement la CARSAT. Les

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

Contrats Locaux de Santé visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les démarches locales de santé existantes afin d'améliorer la santé des populations.

Il participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur :

- La promotion de la santé, la prévention,
- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social,
- Mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.).

Les axes du contrat sont :

- Axe 1 : Démographie médicale
- Axe 2 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie qui sera articulée par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).
- Axe 3 : Prévention tout au long du parcours de vie de la personne.

#### *Action cœur de ville / Opération de Revitalisation de Territoire*

Le 28 septembre 2018, la ville de Bergerac a signé la convention encadrant le programme « Action cœur de ville ».

Ville moyenne de 28 000 habitants, Bergerac est le pôle urbain du sud-ouest de la Dordogne. Pour permettre au centre-ville de jouer un rôle primordial dans l'image, l'attractivité et le développement économique du territoire et apporter une réponse à ce processus de dévitalisation, les acteurs du territoire (Ville, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Office de Tourisme, commerçants, acteurs économiques, partenaires institutionnels, bailleurs...) ont décidé d'élaborer ensemble une stratégie de territoire comportant la ré-organisation de l'habitat, les aménagements urbains, les équipements, la dynamique économique et commerciale et ainsi faire revivre le cœur de ville de Bergerac.

La stratégie Bergerac cœur de ville se décline autour des thématiques suivantes :

- Un cœur de ville vivant, l'objectif étant de faire revenir les habitants vers le centre-ville et offrir des logements adaptés pour une plus grande mixité sociale ;
- Un cœur de ville attractif, grâce à des actions significatives portant sur le commerce, le tourisme et les services;
- Un cœur de ville mieux mis en valeur, à travers une meilleure maîtrise des sites, des accès et des déplacements.

Un avenant portant homologation en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signé le 19 mars 2021.

#### *Petites Villes de Demain*

Au travers de Petites villes de demain, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes, ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Les communes du Grand Bergeracois sont :

- Beaumontois du Périgord
- Buisson de Cadouin

AR PREFECTURE

024-200034833-20210921-2021\_09\_21\_7-DE  
Regu le 23/09/2021

- Eymet
- Issigeac
- Lalinde

*Les contrats de projets territoriaux (EPCI) et les contrats de territoires (Communes), avec le département de la Dordogne*

La stratégie de développement des territoires portée par le Département de la Dordogne vise à conforter et renforcer l'attractivité des territoires, améliorer et conforter les services publics locaux et les bourgs-centres dans un souci de proximité et assurer un développement égalitaire et équilibré des territoires. Cette stratégie se décline au niveau opérationnel sur le territoire bergeracois par les contrats de projets avec les EPCI et les cantons du Grand Bergeracois.

*Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale, avec la Région Nouvelle-Aquitaine*

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Grand Bergeracois a élaboré un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région approuvé à la Séance Plénière du 24 juin 2019.

*Programme de Développement Rural Aquitain : LEADER Grand Bergeracois 2014-2020 (+2 années transition)*

Le programme Leader est un outil permettant la réalisation de la stratégie de développement du territoire. La thématique choisie, au vu du diagnostic pour le Grand Bergeracois, est la territorialisation de l'économie. Le programme du Grand Bergeracois est dénommée : « Nous, le Bergeracois ! Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité ».

L'enveloppe attribuée est de 1 570 000 € de fonds européens FEADER pour la période 2014-2020. Grâce à l'effet levier sur les contreparties nationales, le coût total des projets qui seront accompagnés sera d'environ 4 millions d'euros.

La convention entre le territoire, l'autorité de gestion et l'organisme payeur a eu lieu le 26 mai 2016.

Le 22 juillet 2021, une enveloppe complémentaire de transition de 518 567.16€ a été sollicitée.

## ANNEXE 5 – Indicateurs de suivi

INDICATEURS DE SUIVI	Données	Dates	Source
<b>Emissions des gaz à effet de serre annuelle par habitant</b>			
CAB	312	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Portes Sud	73	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Montaigne Montravel et Gurson	77	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Bastides Dordogne Périgord	179	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
TOTAL Grand Bergeracois - Émission de gaz à effet de serre	641	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
<b>Consommation énergétique finale annuelle</b>			
CAB	1422	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Portes Sud	193	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Montaigne Montravel et Gurson	289	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Bastides Dordogne Périgord	775	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
TOTAL Grand Bergeracois - Consommation Énergétique Finale	2679	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
<b>Production annuelle d'énergie renouvelable du territoire</b>			
CAB	179	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Portes Sud	50	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Montaigne Montravel et Gurson	48	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
CC Bastides Dordogne Périgord	215	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
TOTAL Grand Bergeracois - Production EnR hors Biocarburant	492	2015	AREC Nouvelle Aquitaine
TOTAL Grand Bergeracois - Production EnR hors Biocarburant et hors hydroélectrique	339,40	2018	PCAET 31% d'hydroélectricité
<b>Ratio des exploitations engagées en bio sur le Grand Bergeracois en %</b>			
	15	2017	DREAL Nouvelle Aquitaine - SIGENA
<b>Nombre d'établissements émettant plus de 10000 t de CO2 par an</b>			
	3	2015	DREAL Nouvelle Aquitaine - SIGENA
<b>Part des aires terrestres protégée dans le territoire</b>			
	80,2	2017	DREAL Nouvelle Aquitaine - SIGENA
<b>Taux de conformité des équipements de station d'épuration</b>			
CAB	95%	2017	
CC Portes Sud	100%	2017	
CC Montaigne Montravel et Gurson	93%	2017	
CC Bastides Dordogne Périgord	94%	2017	
Moyenne des taux de conformité des stations d'épuration en Grand bergeracois	96%	2017	

Part de la superficie du territoire couverte par des SAGE, en %	98,40	2017 et 2021	DREAL Nouvelle Aquitaine - SIGENA
Part des déplacements domicile travail réalisés en transport en commun			DREAL MICAT
CAB	2,10	2016	DREAL MICAT
CC Portes Sud	0,70	2016	DREAL MICAT
CC Montaigne Montravel et Gurson	1,90	2016	DREAL MICAT
CC Bastides Dordogne Périgord	1,90	2016	DREAL MICAT
Moyenne des part des déplacements domicile travail en transport en commun	1,65	2016	DREAL MICAT
Nombre d'aires de co-voiturages			
CAB	0	2019	DREAL MICAT
CC Portes Sud	1	2019	DREAL MICAT
CC Montaigne Montravel et Gurson	0	2019	DREAL MICAT
CC Bastides Dordogne Périgord	0	2019	DREAL MICAT
Total aires de co-voiturage sur le Grand Bergeracois	1		
Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole			
CAB	2,3	2019	DREAL MICAT
CC Portes Sud	1,9	2019	DREAL MICAT
CC Montaigne Montravel et Gurson	2,3	2019	DREAL MICAT
CC Bastides Dordogne Périgord	2,1	2019	DREAL MICAT
Moyenne de la part de motorisations alternatives au tout essence ou tout gazole	2,15	2019	
Part des déplacements domicile / travail réalisés en mode alternatif à la voiture, en %			
	10,8	2018	DREAL Nouvelle Aquitaine - SIGENA
Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés			
CAB			
Pistes cyclables	39		<a href="https://www.amenagements-cyclables.fr">https://www.amenagements-cyclables.fr</a>
Bandes cyclables	14		issu openstreetmap
Vélo-Route	28		
Double-sens	1		
CC Portes Sud Périgord	0		Vélo routes en cours
CC Montaigne Montravel et Gurson	0		
CC Bastides Dordogne Périgord	8		VV en cours
Vélo-Route	28		
<b>TOTAL Grand Bergeracois</b>	<b>90</b>		
Part des communes soumises à un aléa ou risque naturel ou technologique %			Observatoire des territoires
Risque industriel	6	2018	contre 5,3 en France

inondation	40,5	2018	contre 58,8 en France
Feu de forêt	100	2018	contre 19 en France
Mouvement de terrain	98,5	2018	contre 54,5 en France
Rupture de barrage	26,7	2018	contre 10,7 en France
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire			
Part des cours d'eau en bon état écologique en %			
CAB	40,59	2019	
CC Portes Sud	48,74	2019	
CC Montagne Montravel et Gurson	16,14	2019	
CC Bastides Dordogne Périgord	35,56	2019	
Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (gravats) - Département			SMD3
Déchet propre en kg par habitant	57		
verre en kg par habitant	38		
Part des surfaces selon l'occupation du sol en %			
Territoires artificialisés	4,1	2018	Observatoire des territoires
Territoires agricoles	61	2018	Observatoire des territoires
Forêts et milieux semi-naturels	33,9	2018	Observatoire des territoires
Surface en eau	1	2018	Observatoire des territoires
Inventaire territorial d'émissions de polluants			Calcul méthode PCIT
Fragmentation des milieux naturels / nombre de points noirs continuité			DDT_CRTE-priorisation-continuité
	CAB		
conforme	2		
P1	4		
P2	5		A mettre en conformité 2023-2027
P3			A mettre en conformité après 2027
	CC Portes Sud	Non renseigné	
	CC Montagne Montravel et Gurson	Non renseigné	
	CC Bastides Dordogne Périgord		
conforme			
P1	2		
P2	12		
P3			